

CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE D'ARMES



*Recommandations
fédérales*



FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME

F.F.E.

SOMMAIRE

CONTACTS ET REMERCIEMENTS	4
--	----------

LE MOT DU PRÉSIDENT	5
----------------------------------	----------

INITIER LE PROJET	6
--------------------------------	----------

Les faits déclencheurs	6
------------------------------	---

Les objectifs	6
---------------------	---

La démarche	6
-------------------	---

Les acteurs du projet	7
-----------------------------	---

Aide à la prise de décision	7
-----------------------------------	---

FINANCEMENTS DU PROJET	8
-------------------------------------	----------

Les sources	8
-------------------	---

Les coûts	9
-----------------	---

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES ET NORMALISATION DES ÉQUIPEMENTS	10
---	-----------

Réglementation commune	10
------------------------------	----

Réglementation spécifique	10
---------------------------------	----

Normalisation (Afnor)	11
-----------------------------	----

Comprendre et accompagner le projet

IDENTIFIER LE CONTEXTE	14
-------------------------------------	-----------

L'escrime et ses pratiques	14
----------------------------------	----

Les différentes pratiques	15
---------------------------------	----

Les besoins exprimés	21
----------------------------	----

ACCOMPAGNER LE CLUB DANS SON PROJET	22
Présentation du club	23
Déclinaison	24
Autoévaluation des besoins	24
Utilisation et gestion	24

Réaliser le projet

CONSTRUIRE UNE SALLE D'ARMES	28
L'implantation de la salle	28
Éléments techniques	28
Espaces indispensables	42
Les espaces dédiés au club	44
Les espaces techniques	45
Espaces souhaitables	46

Annexes

FICHE D'AUTOÉVALUATION	52
LES SUPERFICIES MINIMALES	54
SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS FÉDÉRALES	56

Témoignages

LA SALLE DE BEAUVAIS	58
LA SALLE DE COLMAR	61
LA SALLE DE GIEN	66
LA SALLE DE NEVERS	69

CONTACTS ET REMERCIEMENTS

Un grand merci à l'ensemble des fournisseurs, techniciens et collaborateurs ayant contribué à la réalisation de ce document.

Liste des clubs et structures ayant participé à ce projet :

- **Beauvais** : M. Pascal BOURDOU, directeur des sports de la ville de Beauvais, M^e Emmanuel MORTECRETTE, enseignant à l'ABE Beauvais (Picardie),
- **Colmar** : M. Frantz MULLER, président du SE Colmar, M. Richard GAWLAS, enseignant du club (Alsace),
- **Gien** : M. François GAUTIER, président du club d'escrime de Gien (Centre),
- **Nevers** : M. Guy MAZOIRE, président du Club de Nevers, M^e Éric GRUMIER, enseignant du club (Bourgogne) et directeur du service des sports de la ville de Nevers,
- **Saint-Jean-de-la-Ruelle** : M^e Fabrice BOSSART, enseignant du club (Centre).



Frédéric Pietruszka,
Président de la FFE

Le salut de la grande majorité des sports passera par leur développement.

C'est dans cet état d'esprit que nous avons entrepris de proposer aux différents publics des formes de pratiques adaptées à leurs aspirations et de positionner l'escrime de loisir au côté de l'escrime de compétition.

Cependant, le développement ne pourra se faire que si les deux piliers qui le conditionnent sont solides, à savoir :

- les infrastructures pour accueillir
- les cadres pour faire fonctionner.

L'escrime manque cruellement de salles spécifiques.

Il est vrai que notre sport, avec seulement deux personnes sur une piste de 14 m x 1,5 m est dévoreur d'espace et que souvent le prix du mètre carré ne favorise pas la décision de doter le club d'une salle d'armes.

Et pourtant, celle-ci est un endroit magique.

C'est un endroit sacré dans lequel règne le respect ; n'appelle-t-on pas l'enseignant Maître, et l'usage des armes entraîne obligatoirement de la discipline.

La salle d'armes est un endroit où l'ordre ne peut être transgressé par la fougue de tireurs qui s'y entraînent.

Décorée par des rateliers où s'alignent armes et masques, la salle d'armes se montre chaleureuse.

C'est pourquoi nous devons tous nous mobiliser pour que celles-ci soient plus nombreuses.

Peu importe s'il s'agit d'un bâtiment existant à transformer ou d'un édifice flambant neuf.

L'important, c'est que l'escrime puisse se pratiquer dans une salle dédiée qui reflètera ses valeurs éducatives, sa capacité d'intégration (avec des handifix), sa convivialité et son jeu à la fois subtil, intelligent mais aussi physique.

Un écrin dans lequel notre sport mettra en avant le mot qui le qualifie le mieux : sa noblesse.

Ce document se veut essentiellement un guide dans lequel les conseils de ceux qui ont fait construire doivent servir à ceux qui envisagent de le faire.

Il est aussi un outil pédagogique à destination de ceux qui acceptent de se lancer dans la construction d'une salle ou de ceux qu'il s'agit de convaincre.

Il est le fruit de certaines expériences.

Il n'est pas exhaustif mais sera sans doute fort utile.

Merci à ceux qui ont permis de le réaliser.

Frédéric Pietruszka,
Président de la FFE

LES FAITS DÉCLENCHEURS

La réalisation d'un projet de réhabilitation, d'extension, ou de construction d'un équipement sportif se fait par la concordance de plusieurs facteurs tels que :

- une **décision politique** visant à la mise en œuvre d'une stratégie volontariste s'appuyant sur la réalisation d'équipements sportifs en faveur de l'ancrage social,
- une volonté de **promouvoir un certain type d'équipements** et / ou certaines pratiques telles que celle de l'escrime valorisant le dynamisme sportif d'un territoire,
- l'émergence des **compétences communautaires** liées aux équipements sportifs pour la dotation d'un équipement à l'échelle du territoire,
- le constat d'un **réel besoin en équipements sportifs spécifiques** pour soutenir l'ancrage local.

LES OBJECTIFS

Selon les acteurs et le territoire concernés, il peut y avoir différents objectifs.

Pour les collectivités territoriales :

- prendre en compte les besoins et les attentes de la population,
- adapter le niveau de l'équipement à la demande du territoire,
- faire des équipements sportifs des outils d'aménagement aidant à l'ancrage social, culturel, au développement touristique, à l'intégration des personnes à handicap...
- mieux maîtriser les budgets d'investissement et d'exploitation propres aux équipements.

Pour le club :

- participer à la mise en œuvre des politiques sportives nationales élaborées par le ministère, le CNOSF, et la fédération,

- participer à la mise en œuvre de politiques locales,
- assurer le développement des différentes pratiques de l'escrime grâce à un équipement sportif en adéquation avec ses besoins,
- partager avec le maître d'ouvrage une même vision des besoins et des stratégies en matière d'équipements,
- accompagner le maître d'ouvrage dans la réalisation de son projet (réhabilitation ou création) en apportant une expertise spécifique de l'escrime.

LA DÉMARCHE

Le sport est au cœur des politiques sociales dans de nombreux domaines : **l'enseignement, la santé, l'emploi, l'insertion, la cohésion sociale, l'économie, la prévention, le tourisme, la communication, l'intégration de personnes à handicap...**

Impliqué au quotidien dans la vie locale, le club doit entretenir vis-à-vis de ses partenaires institutionnels et territoriaux un véritable lien de confiance collaboratif inscrit sur le long terme.

Il est important de présenter les valeurs de l'escrime qui, par sa pratique, favorise l'émergence de projets éducatifs partagés.

Il conviendra également de décliner, par un diagnostic précis, le projet de développement du club, étroitement lié au projet fédéral, et les différentes pratiques que propose et proposera, le club.

Il n'est pas rare de compter en moyenne de 10 à 12 ans avant de pouvoir enclencher un projet sérieux et viable de réhabilitation ou de création de salle.

Toutefois, un projet territorial, une fois décidé entre la phase d'instruction et de réalisation, prendra en moyenne un minimum de trois à quatre années.

L'étude de la salle se fera conjointement avec les maîtres d'œuvre (architectes...) et les personnes ressources de la discipline escrime (fédérations, clubs, dirigeants, techniciens...).



REMARQUE

Il peut être pertinent que les utilisateurs (techniciens, dirigeants fédéraux...) soient identifiés et impliqués dans le comité de pilotage du projet.

Le projet devra répondre :

- soit à des besoins d'équipements sportifs non satisfaits dans une zone géographique donnée,
- soit constituer un pôle ressource attractif au cœur d'un bassin de pratique.

La programmation ne doit pas imposer de solutions mais oriente la conception en précisant les objectifs à atteindre dans un cadre budgétaire d'investissement et d'exploitation raisonné.

Le suivi de projet reste la pierre angulaire d'une réalisation optimale de l'ouvrage.

LES ACTEURS DU PROJET

Les principaux acteurs partageant le projet de réhabilitation ou de création d'un équipement sportif sont :

- les décideurs : les maîtres d'ouvrage tels que les collectivités territoriales, communautés d'agglomération...
- les opérateurs : les maîtres d'œuvre tels que les cabinets d'architecture, artisans, entreprises, fournisseurs de matériels d'escrime, les consultants techniques...
- les partenaires financiers : publics et privés.
- les utilisateurs : le club d'escrime et tous publics encadrés (les scolaires, périscolaires, écoles municipales des sports, universitaires...).

C'est ensemble que le projet s'élabore et se concrétise, chacun apportant son expertise et sa vision du projet.

AIDE À LA PRISE DE DÉCISION entre réhabilitation, extension, et construction

Ce document a aussi pour vertu d'être une aide à la prise de décision.

Réhabiliter, étendre ou construire sont des choix importants aux conséquences diverses, tant dans

les coûts d'exploitation que dans l'utilisation et la gestion de l'équipement.

L'option retenue de ces formules correspondra à la réalité et au contexte social du projet dans son ensemble (politique, économique, social, sportif, technique...).

La réhabilitation ou l'extension de l'équipement peuvent être financièrement plus attractives ; elles impliquent une corrélation entre la superficie disponible et les aspects techniques fonctionnels tels que le nombre de pistes et leurs dimensions, mais également l'organisation des espaces annexes (vestiaires, hall d'accueil, administration, rangements...).

Il n'y a pas un type de réhabilitation ou d'extension mais une réelle personnalisation du projet.

Cette personnalisation est assurée par l'ensemble des protagonistes intervenant dans la réalisation de ce projet.

La construction permet une liberté d'aménagement que la réhabilitation ou l'extension contraint par l'espace fonctionnel et technique disponible.

Chaque projet nécessite donc un accompagnement personnalisé et un diagnostic précis des besoins.

LES SOURCES de financement

Pour envisager la construction d'un équipement, il est indispensable de trouver un maître d'ouvrage (ville, commune, communauté d'agglomération, urbaine, État, conseil général, conseil régional, université) partageant la nécessité du projet.

Le maître d'ouvrage assure le pilotage du dossier tant sur le plan de son financement que sur toute la procédure administrative s'y rapportant (avant, pendant et après la construction).

En revanche, le maître d'ouvrage n'assure jamais seul le financement d'un tel équipement dont la charge financière est conséquente.

Il recherche des aides financières (subventions) lui permettant, en partie, de réduire sa part de financement, sachant qu'il récupère notamment la TVA après la construction de l'équipement en question.

Les cofinanceurs peuvent être :

- Le conseil général,
- Le conseil régional,

- Les communautés d'agglomération ou urbaine ;
- L'État et la région dans le cadre des contrats de plans,
- L'Europe (avec les fonds européens dès lors que la zone géographique est éligible, se renseigner auprès des communes),
- L'État dans le cadre du Centre national pour le développement du sport (CNDS).

De nombreuses politiques spécifiques, mises en places notamment par l'État, peuvent donner lieu à des aides financières si les installations ou les équipements sportifs entrent dans cette politique : par exemple les Grands Projets de Ville (GPV), les territoires, etc.

Les projets peuvent être subventionnés par le CNDS (tant au niveau régional que national) à hauteur de 15 % du montant des travaux spécifiques à l'équipement sportif. (Pour plus de renseignements : (<http://www.cnds.info/>)



LES COÛTS du projet

Les coûts engendrés par de tels projets dépendent principalement des modulations souhaitées et celles réellement obtenues.

Le financement de cet ouvrage dépendra également des participations financières de chaque cofinancier.

Il y a un choix politique étroitement lié au financement de l'équipement.

La fédération donne un avis sur la priorité à donner aux projets « escrime » soumis à une demande de subvention nationale au titre du CNDS.

Quelques exemples de coût financier d'un équipement spécifique

Pour un équipement neuf :

- Colmar = 1 900 000 € pour 1 350 m² ;
- Saint-Jean-de-la-Ruelle = 2 000 000 € pour 972 m².

Pour un équipement rénové :

- Beauvais = 645 000 € pour 1 000 m² dont 15 % du coût total représente l'équipement technique escrime ;
- Gien = 245 360 € pour 575 m² dont 203 000 € sur le budget initial de la communauté de communes giennoises, dont 10 % du coût total représente l'équipement technique escrime ;
- Nevers = 1 000 000 € pour 1 500 m² dont 20 % du coût total représente l'équipement technique escrime.

Le coût moyen de l'équipement sportif spécifique représente de 15 % à 20 % du coût global du projet, avec une estimation pour le coût moyen d'une piste d'escrime évalué à 4 500 €.

Cette estimation est évaluée en moyenne et hors déplacement du fournisseur à :

1. 1 300 € pour une piste simple (tracée et sans piste métallique)
2. 5 000 € pour une piste métallique.

Coût moyen du mètre carré :

Pour un équipement neuf :

- Colmar = 1 407 € le mètre carré ;
- Saint-Jean-de-la-Ruelle = 2 057 € le mètre carré.

Pour un équipement rénové :

- Beauvais = 645 € le mètre carré ;
- Gien = 427 € le mètre carré ;
- Nevers = 666 € le mètre carré.

Coût d'exploitation

Il est important de prendre en considération le coût d'exploitation annuel.

Il sera variable selon les territoires et suivant :

- la superficie totale,
- le type de chauffage,
- le gardiennage ou non,
- le type d'entretien : soit régie directe (municipalité), soit de délégation de service public (sous-traitance).

Toutefois, il peut être imaginable que la collectivité délègue à l'association, par convention, la maintenance, le suivi et l'entretien de l'installation hors obligations légales du propriétaire (subventions allouées salaires chargés + outils nécessaires à l'entretien et les produits adaptés pour tous types de surface, sols, murs et sanitaires).

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES ET NORMALISATION DES ÉQUIPEMENTS

RÉGLEMENTATION COMMUNE des Établissements recevant du public (ERP)

Codes

Codes des communes, de l'urbanisme, de la construction et de l'habitation, de la santé publique...

Règles et cahiers des charges

Règles et cahiers des charges concernant la construction :

- Règle « neige-vent »,
- Cahiers des charges : BAEL (béton armé), CM (constructions métalliques), CB (constructions en bois),
- Documents techniques unifiés (DTU).

Règlement sanitaire départemental

Règlement de sécurité contre l'incendie et la panique dans les ERP :

- Dispositions générales applicables à tous les ERP : arrêté du 25 juin 1980 modifié (brochure JO n° 1 685).
- Dispositions particulières suivant la nature de l'exploitation, notamment en ce qui concerne les stades (brochures JO n° 1 686 et n° 1 688) :
 - Type X (« établissements sportifs couverts »),
 - Type CTS (« chapiteaux, tentes et structures itinérantes ou à implantation prolongée ou fixes par conception »),
 - Type SG (« structures gonflables »),
 - Type L (« salles à usage d'audition, de conférence, de réunion, de spectacle ou à usage multiple »),
 - Type N (« restaurants et débits de boisson »),
 - Type R (« établissements d'enseignement, colonies de vacances »).

RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE aux équipements sportifs

Arrêté

Arrêté du 3 janvier 1966 relatif aux garanties d'hygiène, de techniques et de sécurité des salles où les éducateurs physiques ou sportifs exercent leurs professions.

Code du sport

Code du sport relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.

Homologation des enceintes sportives

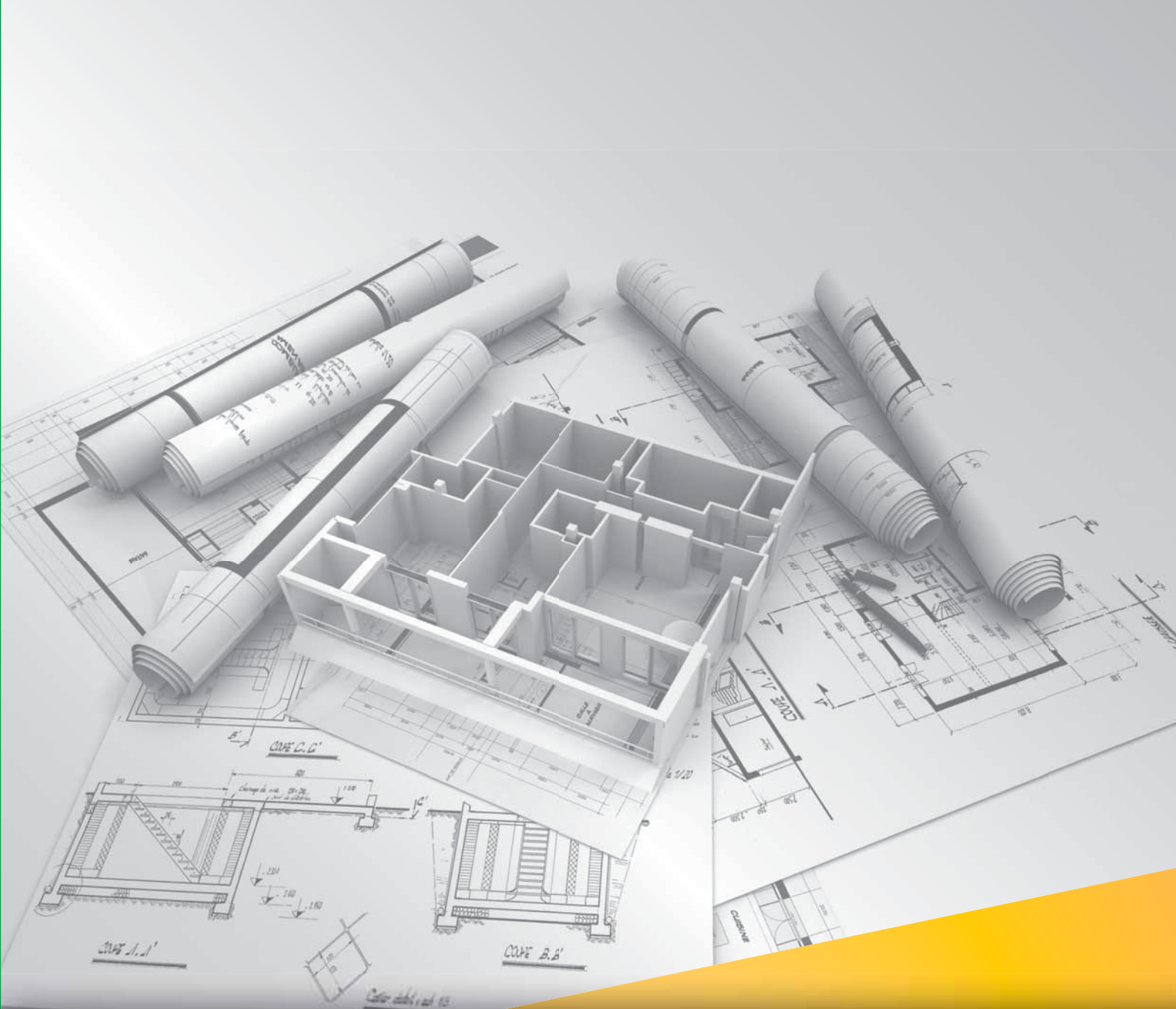
Salles de sports pouvant accueillir plus de 500 spectateurs assis :

- Code du sport, articles L. 312-5 à 17, R. 312-8 à 25, D. 312-26.
- Arrêté du 27 mai 1994 relatif au seuil de compétence de la Commission nationale de sécurité des enceintes sportives en matière d'homologation, JO du 11 juin 1994.
- Arrêté du 11 juin 1996 modifié relatif à la procédure d'homologation des enceintes sportives ouvertes au public, JO du 19 juin 1996.
- Instruction n° 98-110, JS du 28 juin 1996, relative à la mise en œuvre de l'article 42.1 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée.
- Instruction n° 98-220, JS du 7 décembre 1998, relative à l'homologation des enceintes sportives.
- Instruction n° 99-033, JS du 10 février 1999, relative à l'homologation des enceintes sportives.

NORMALISATION (AFNOR)

- NF P 90-202 Salles sportives - support de revêtement des sols sportifs - mise en œuvre,
- NF P 90-207 Salles sportives – acoustique
- NF P 90-208 Salles sportives – thermique – spécifications
- NF EN 12193 Norme européenne « Éclairage des installations sportives »
- NF EN 13200-1 (installation d'espace d'observation à l'intérieur des bâtiments)
- NF EN 13200-4, 5, 6 (tribunes démontables)
- NF C 15-100 Exécution et entretien des installations électriques





*Comprendre et accompagner
le projet*

L'ESCRIME ET SES PRATIQUES sportives

Présentation de l'escrime

L'escrime est un sport de tradition. Tradition olympique puisqu'elle figure au programme depuis la rénovation des Jeux olympiques par Pierre de Coubertin.

Tradition française également, puisqu'avec 115 médailles olympiques, les équipes de France d'escrime remportent depuis longtemps de nombreux succès dans les grandes compétitions internationales, et contribuent au rayonnement de l'école française d'escrime à travers le monde.

Discipline présente également aux Jeux paralympiques depuis leur création en 1960, les équipes de France « handisport » ont, quant à elles, remporté 50 médailles.

La pratique handisport est, depuis les Championnats du monde de Turin en 2006, intégrée au programme des Championnats du monde d'escrime.

Sport de combat, il n'est en aucun cas basé sur la force. L'escrime est une discipline complète qui demande de la vitesse, de la précision et des réflexes.

L'escrime est également un sport tourné vers la modernité

Modernité dans la recherche de l'application des techniques et des technologies les plus récentes pour faciliter l'arbitrage, l'entraînement et rendre ce sport plus spectaculaire.

Modernité également dans le développement de nouvelles pratiques telles que le ludo-escrime l'escrime seniors et le fitness-escrime.

Modernité aussi dans son approche éco-responsable de la pratique sportive en faveur du développement

durable, en proposant des actions en direction du plus grand nombre, en enclenchant des sensibilisations environnementales et économiques durables. (etc.)

L'escrime s'est développée, notamment au XIX^e siècle, grâce à la création de salles spécialisées : les salles d'armes.

Aujourd'hui, pour que ce sport poursuive son évolution, il convient que les salles s'adaptent à la modernisation de l'escrime.

Les armes pratiquées sont le fleuret, l'épée et le sabre

- **L'épée**, c'est l'arme de duel ! les deux tireurs peuvent toucher, à l'aide de la pointe, sur toute la surface du corps. Le premier qui touche marque un point. Si les deux tireurs se touchent en même temps, chacun des tireurs marque un point : c'est le coup double.
- **Le fleuret**, c'est l'arme d'étude. Les touches sont portées par la pointe seule et limitées au tronc. Léger et flexible, le fleuret est une arme de convention et de priorité.
- **Le sabre** est à l'origine l'arme des cavaliers. Les cibles correspondent à la surface du corps de l'adversaire située au-dessus de la taille, y compris les bras et la tête. On peut toucher avec la pointe et le tranchant.

Les valeurs de l'escrime

Respect et maîtrise de soi sont les maîtres mots de l'escrime.

- Philosophiquement, **le respect de l'autre et le courage** sont des valeurs primordiales de l'escrime. Les escrimeurs se saluent avant l'assaut, et une fois l'assaut terminé, ils se remercient l'un l'autre et se serrent la main avant de se quitter. D'ailleurs, si l'un des deux protagonistes ne respecte pas cette règle (jette son masque, ne salue pas son adversaire...) il risque de lourdes sanctions.

- Intellectuellement, **la maîtrise de soi** est également à la base de ce sport. Lors d'un combat, des qualités d'anticipation, d'élaboration d'un projet tactique de précision, sont sollicitées en permanence.
- Physiquement, l'escrime exige et contribue à, une **grande souplesse**, l'acquisition de **réflexes** et une **rapidité** dans tous les mouvements. La coordination intersegmentaire, une **grande force statique** et **explosive** au niveau des membres inférieurs associés à de l'endurance, font de l'escrime de compétition l'une des activités sportives les plus éprouvantes.

L'escrime contribue à développer et renforcer ces valeurs, dans une harmonie du corps et de l'esprit.

Nombre de pratiquants

En France, près de 120 000 personnes pratiquent l'escrime, tant dans les secteurs fédéraux tels que la FFE, les fédérations scolaires, universitaires, affinitaires et handisport, que dans les secteurs scolaire, périscolaire et socio-éducatifs.

Nombre de licenciés à la FFE

En 2011, la FFE comptait 60 000 licenciés répartis sur 26 ligues métropolitaines, et 5 ligues ultramarine (Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion et la Nouvelle-Calédonie) dont 68,5 % de jeunes, près de 27 % de féminines, et près de 9 % d'arbitres.

Nombre de sportifs et d'arbitres de haut niveau

En 2011, environ 180 escrimeurs — 150 athlètes dont 95 sur le pôle « France » regroupés à l'Insep et 30 arbitres — étaient inscrits sur les listes des sportifs et athlètes de haut niveau d'une part, et la liste des juges et arbitres de haut niveau d'autre part.

Nombre de clubs affiliés à la FFE

En 2011, la FFE comptait, dans ses rangs, 858 clubs affiliés proposant la pratique de l'escrime et de ses déclinaisons.

Nombre d'enseignants

L'enseignement de l'escrime est dispensé par **880 maîtres d'armes** titulaires d'un diplôme d'État en escrime. Ces derniers sont rémunérés et la moitié d'entre eux sont professionnels à plein temps. Il y a également **756 éducateurs** titulaires de diplômes fédéraux (animateurs et éducateurs).

Les éducateurs territoriaux de la filière sportive territoriale (ETAPS) peuvent conduire également des cycles d'apprentissage au sein des projets EPS avec cette discipline comme activité physique sportive (APS).

Ils constituent un renfort pédagogique appréciable dans le cadre d'une salle d'armes ouverte toute la semaine ; c'est aussi un argument qui désenclave une discipline dite confidentielle.

LES DIFFÉRENTES PRATIQUES et différents matériels (acier et « plastique », bois...)

L'escrime est l'une des seules activités de combat qui permet un affrontement intense sans brutalité pour deux raisons essentielles :

- L'opposition se fait sans contact corporel direct, contrairement aux autres sports de combats (boxe, karaté, judo...)
- L'usage d'une arme identique réduit l'importance des différences morphologiques entre les escrimeurs.

La pratique de l'escrime s'adresse à différents types d'utilisateurs. Elle se décline sous des formes de pratiques diverses.

L'escrime sportive

Cette pratique met en opposition deux escrimeurs sur une piste d'escrime de 14 m de long. (cf. aire de jeu ou de combat) ; elle impose, de par une haute intensité physique dans l'échange armé des

deux adversaires, une forte sollicitation des appuis (par une fréquence au sol importante) impliquant un sol adapté.

L'équipement est indispensable à la pratique de l'escrime ; il assure le maximum de protection compatible avec la liberté de mouvement indispensable à la pratique de l'escrime :

- un masque,
- un gant,
- une veste résistante,
- une arme,
- un pantalon qui s'arrête aux genoux,
- des chaussettes hautes et des chaussures légères et stables.

À savoir : en général, les clubs prêtent le matériel et la tenue, impliquant un espace de stockage adapté pour l'ensemble de ce matériel.



Salle de Gien

Depuis toujours, certains éducateurs ont tenté d'aménager les règles et le matériel pour mettre la pratique de l'escrime à la portée de la petite enfance.

C'est chose faite avec l'éveil escrime. L'appellation de cette pratique est le symbole le plus évident de la volonté de la FFE de donner le cap. L'éveil est un terme français, langue officielle de l'escrime, dont la fonction est de provoquer l'attention, stimuler l'intérêt et préparer les plus jeunes à l'escrime.

Salle de Nevers



L'éveil-escrime

Cette pratique concerne les enfants de quatre à six ans. Durant les séances, l'enfant va participer à des jeux destinés à développer sa socialisation, le sens de la réflexion, l'habilité, l'équilibre, la dextérité, la coordination...

Sans qu'il y ait d'affrontement direct. Il s'agit surtout d'une approche globale de la discipline afin d'acquérir des réflexes qui seront indispensables ensuite à la bonne pratique de l'escrime.



L'éveil-escrime est une pratique évidente dans un club car son caractère éducatif est indéniable.

En acceptant comme un jeu un affrontement sportif, où il s'agit « de toucher et de ne pas se faire toucher », l'enfant va découvrir et maîtriser :

- Son corps, moyen pour toucher et objet à toucher
- L'autre comme adversaire mais aussi comme ami pour s'équiper, s'entraider, et s'encourager
- Des outils qui figurent des armes pour attaquer et se défendre mais aussi pour développer la psychomotricité
- Entrer dans une culture où l'histoire, le jeu, les résultats, les passions, les combats, les valeurs tiennent une grande place.

Équipé ou pas d'un masque et d'une petite arme en plastique, l'enfant apprend à maîtriser son corps en sautant dans des cerceaux, à contrôler ses gestes en jouant avec une balle de tennis, à se

situer dans l'espace sur des parcours de découverte ou moyennant des jeux collectifs...

Cette pratique s'articule, alors, autour de différents temps d'apprentissage collectifs, d'aménagements spécifiques de l'espace proposant des parcours ou ateliers où la psychomotricité sera notamment travaillée.

Le ludo-escrime

Cette pratique mettant en opposition de deux à plusieurs escrimeurs armés des deux mains s'adapte sur un espace délimité par plusieurs pistes (espace d'environ 49 m²).

Plus ludique que technique, plus électronique qu'électrique et plus collective qu'individuelle, cette nouvelle discipline se veut avant-gardiste, et offre à tous les enfants, la possibilité de se lancer dans de nouvelles aventures.

- Plus ludique : les règles sont ultra-simples, les chevaliers des temps modernes peuvent laisser exprimer leur imagination tout en respectant le pur esprit du sport.
- Souple et résistant : le matériel composite offre une haute protection contre les attaques adverses.





- Plus électronique : la technologie sans fil facilite l'organisation de combats qui seront à coups sûrs spectaculaires, en tous lieux, sans contrainte et sans risque.

Ce matériel innovant permet, en toute sécurité, des mouvements à 360°.

Le masque personnalisable, bénéficie d'un design moderne avec lumière intégrée (au masque ou sur la chasuble). Une chasuble aux couleurs de son équipe, une épée courte pour se défendre et une épée longue pour attaquer, projettent l'enfant au plus proche de l'univers culturel qui lui est propre.

Plus collectif, finis les duels ! Place au 3 contre 3 (ou plus) ! Le ludo-escrime met en avant les valeurs de l'esprit d'équipe pour encourager les actions et les objectifs communs.

L'escrime scolaire et universitaire

L'escrime est également dispensée, en journée, en milieu scolaire, par des cycles d'initiation intégrés à un accompagnement éducatif, (élémentaires de cycle 2 et 3), dans le secteur périscolaire (avec l'école des sports) et secondaire en accueillant des groupes d'écoliers ou de collégiens (capacité d'une classe entre 25 et 30 élèves à chaque séance) sur des séances de 45 minutes, en parte-

nariat avec les collectivités territoriales et l'éducation nationale.

Cette pratique s'appuie sur les valeurs éducatives de l'escrime en lien avec les projets pédagogiques, au sein, des projets éducatifs vers les établissements élémentaires en faveur de l'EPS, le partenariat éducation nationale, collectivité (Etaps et/ou éducateurs sportifs de clubs) et du club.

Selon les territoires, la pratique universitaire peut également être proposée sur des plages horaires en journée.

L'escrime « handisport »

Cette pratique peut concerner des personnes à handicap (moteurs, auditifs, visuels ou mental) se mettant en opposition avec un équipement identique aux escrimeurs valides.

L'escrime pour personnes à handicap moteurs nécessite un équipement spécifique placé sur la même piste que pour des escrimeurs valides. Il peut y avoir jusqu'à deux appareillages « handi-fix » placés sur cette même piste (cf. conception de la piste).

La convention signée entre la FFE et la FFH en 1980, amendée en 2005, comprend l'organisation de compétitions et de stages communs, ainsi que



l'accès aux formations d'initiateurs, de moniteurs, de prévôts fédéraux et de maîtres d'armes.

L'escrime et le sport adapté

De nombreuses expériences sont également, menées dans le cadre du sport adapté avec des personnes jeunes et adultes souffrant de divers handicaps.

La convention signée entre la FFE et la FFSA reprend à son compte l'inclusion des personnes à handicap dans les séances d'escrime, la forma-

tion de cadres, et l'organisation et la participation à des épreuves compétitives de niveau national et international.

L'escrime artistique

Cette pratique basée sur la coopération de deux à plusieurs escrimeurs nécessite, de par les gestuelles utilisées, une hauteur libre de tout obstacle d'au moins 4 mètres et d'un plateau dépourvu d'obstacles fixes.

L'escrime artistique est ouverte aux hommes comme aux femmes, adultes et enfants, tant au secteur associatif, culturel et scolaire que professionnel. Il n'est pas utile d'avoir pratiqué l'escrime sportive pour débiter cette discipline. Cependant, la base de l'escrime sportive est un plus indéniable.

Elle se pratique sans les protections habituelles de l'escrime sportive, avec de véritables armes. Les actions demandent une préparation importante et nécessitent de nombreuses répétitions, réclamant coordination, mémoire, maîtrise de soi, condition



physique, déplacement dans l'espace, sens du spectacle, créativité.

Pour des raisons de sécurité, il est conseillé de faire commencer les débutants avec des bâtons ou des cannes, et d'équiper les plus jeunes avec des masques. Il appartient à l'enseignant d'adapter ces mesures en fonction du niveau de chaque pratiquant tout en adaptant l'espace requis.

Après un apprentissage de la technique, sous la direction d'un enseignant diplômé, nécessaire au maniement des différentes armes, les enchaînements se réalisent avec un partenaire, et non un adversaire, avec ou sans musique (impliquant une sonorisation du lieu possible).

Les deux pratiquants mettent au point d'un commun accord une série d'actions mélangeant attaques, parades, ripostes, déplacements, esquives....

Toutes les actions sont donc prévues, et il s'agit pour chacun des deux escrimeurs ou bretteurs d'apprendre cette partition et de joindre le geste à la mémoire. Ensuite, et après plusieurs répétitions, ces enchaînements sont chorégraphiés, sous la direction de l'enseignant qualifié, au niveau de la mise en action (sécurité, crédibilité, intensité, vitesse), et de l'interprétation (changement de rythme, intention et émotion des personnages) afin de leur donner vie, de les rendre réalistes et de les inclure dans une mise en scène où peuvent même intervenir musique et dialogues en fonction du spectacle considéré.

Un duel fait donc l'objet d'un réglage minutieux où l'improvisation n'est pas de mise et où un travail à l'aide de la vidéo peut être pertinent.

L'escrime-fitness (en cours de développement)

Cette pratique est basée sur la répétition gestuelle sans opposition directe entre escrimeurs face à des miroirs, en rythme avec une musique de fond.

L'escrime des seniors

Cette pratique s'adresse à deux types de public :

- les jeunes retraités,
- les résidents en maison de retraite.

L'objectif principal de cette pratique est de conserver la santé mais aussi de bien vivre et bien vieillir.

- Pour les jeunes retraités : la pratique sportive vise à travailler la coordination, l'équilibre, la réflexion et les réflexes. La pratique s'effectue alors dans les clubs.
- Pour les résidents des maisons de retraite : l'objectif est de maintenir une activité physique et intellectuelle mais aussi de briser l'isolement dont sont souvent victimes les personnes résidant dans ce type d'établissement. Pour ces personnes, la pratique s'effectuera dans les maisons de retraite.

Les anciens maîtres d'armes avaient coutume de dire : « On peut pratiquer l'escrime de 7 à 77 ans. » Cela résume bien l'esprit de ce sport où les plus grands rencontrent les plus petits, où les jeunes croisent le fer avec les anciens car, de fait, les règles de cette discipline valorisent plus l'intelligence de jeu nécessaire pour conduire un assaut plutôt que la force physique.

L'escrime est une véritable alternative de qualité à choisir parmi les offres multiples proposées à ce public.

LES BESOINS EXPRIMÉS

Ces pratiques se déclinent sous deux principaux modes :

- l'entraînement (généralement dispensé quotidiennement en salle d'armes)
- la compétition (plus généralement proposé dans des équipements temporaires adaptés pour la circonstance et répondant au cahier des charges des compétitions et aux règlements de la FFE).

La pratique en salle d'armes, principalement tournée vers la formation, l'entraînement et le perfectionnement des escrimeurs, s'organise par séance horaire hebdomadaire dédiée à un groupe d'utilisateurs en moyenne de 25 à 30 personnes selon les salles.

Les jeunes qui s'initient à l'escrime bénéficient généralement d'une ou deux séances par semaine (souvent le mercredi et le samedi matin ou bien en début de soirée) d'une durée de 45 minutes environ.

Les escrimeurs s'adonnant à la compétition pratiquent en moyenne 2 à 3 fois par semaine, à raison de 1 heure à 1h30 par séance.

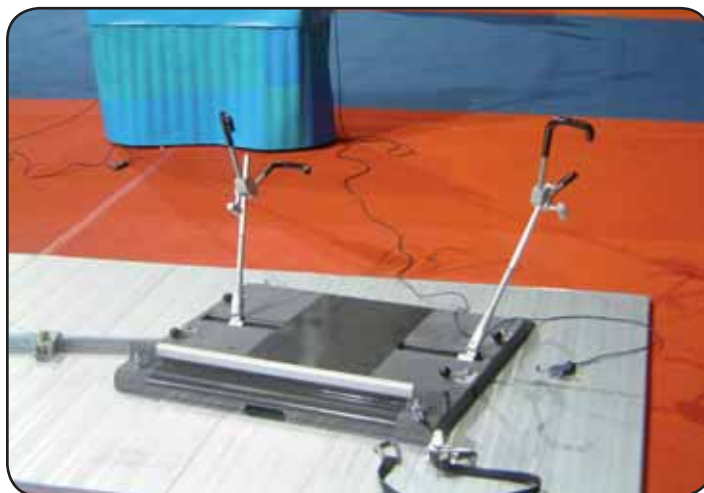
Les compétiteurs assidus peuvent s'entraîner jusqu'à 6 fois par semaine à raison de 2 heures par séance.

Les sportifs et athlètes de haut niveau ont, quant à eux, des entraînements intensifs allant jusqu'à 2 entraînements par jour. Ils fréquentent des structures fédérales identifiées par le parcours d'excellence sportif (6 pôles « jeune » en région et 1 pôle « France » à l'INSEP).

Toutefois, l'entraînement comporte souvent des exercices de préparation physique et de musculation qui se déroulent dans des espaces spécialisés ou aménagés tels qu'une salle de musculation impliquant des espaces dédiés ou équipés.

Les escrimeurs s'adonnant à une pratique « loisir » fréquentent la salle d'armes au moins 1 fois par semaine à raison de 1h30 par séance.

L'accueil du public est contraint à une réglementation appliquée aux équipements sportifs, à prendre en compte dans la capacité globale de la salle d'armes (parents, accompagnateurs, visiteurs,...).



ACCOMPAGNER LE CLUB DANS SON PROJET

Ce guide se veut un véritable outil d'aide à la décision pour présenter un projet de réhabilitation ou de construction d'une salle d'armes répondant aux interrogations telles que :

- Pourquoi souhaiter un nouvel équipement ?
- Comment penser et concevoir l'équipement ?
- Comment le gérer et planifier son utilisation ?

Dans ce contexte, qui mieux que les pratiquants de la discipline et les utilisateurs au quotidien sont en capacité de déterminer les besoins inhérents d'une salle d'armes ?

Ce partenariat entre maître d'œuvre et maître d'ouvrage d'une part et les utilisateurs eux-mêmes d'autre part apportera une plus-value certaine à l'équipement futur, répondant ainsi à des priorités et des besoins spécifiques d'utilisation et de développement, tout en respectant le cadre réglementaire et législatif en vigueur.

En rassemblant dans un même document les attentes de ces principaux utilisateurs (que ce soit au niveau des dimensions, des aménagements, de la gestion...), ces recommandations permettent aux maîtres d'ouvrage d'avoir une vision synthétique pour les aider à construire un équipement qui soit en adéquation avec leurs besoins.

Il convient d'effectuer un état des lieux précis du club par une présentation de son organisation comprenant notamment :

- **Son histoire au niveau du territoire** : date de création, empreinte et ancrage local,...
- **Sa structuration** : nombre de licenciés, nombre de pratiquants, nombre de salariés, les disciplines pratiquées, utilisation horaire, les secteurs d'activités...
- **Son implication locale** : secteur scolaire, périscolaire, secteur associatif et culturel, son rôle local,...
- **Son équipement actuel** : implantation (situation géographique, accessibilité...), aménagement technique, difficultés rencontrées,
- Ses perspectives de développement apportées par un équipement construit ou rénové.

Ce document est le document de référence du club et de son projet de création ou de réhabilitation d'une salle spécialisée. Il peut devenir un élément expert dans la réalisation de celui-ci.

PRÉSENTATION DU CLUB

Pour anticiper la réalisation de projets d'équipements, il est important que les dirigeants de clubs s'informent, auprès de leurs collectivités territoriales et de leurs partenaires institutionnels, des projets de construction ou de réhabilitation programmés.

Un diagnostic précis de la structure doit être effectué.

Cette partie est essentielle pour valoriser l'activité du club sur le territoire local en s'appuyant sur le projet fédéral existant et la mise en œuvre des politiques locales.

Le club devra insister sur :

- **Son histoire** : de sa création à aujourd'hui avec une présentation synthétique de son évolution tant qualitativement que quantitativement.
- **Sa structuration** : association loi 1901, le club est un véritable lieu de vie favorisant l'ancrage social et la mixité culturelle avec le nombre de licenciés, de pratiquants et de salariés, les différents publics accueillis,...
- **Ses secteurs d'activités et déclinaisons de pratiques** : permettant l'ancrage social, l'escrime se décline suivant les publics accueillis (scolaires, périscolaires universitaires, tertiaires, ...)
- **Son employabilité** : le club est un employeur à part entière ; de par son activité de service, il structure l'emploi.
- **Son implantation** : site géographique facilitant ou limitant son activité
- **Son équipement actuel** : la salle de pratique doit aider à cet ancrage social en proposant un accueil et une pratique sécurisés. Idéalement, elle doit être située dans un bassin de pratique optimal.

Cet état des lieux est déjà proposé par la démarche de labellisation des clubs et l'attribution de labels fédéraux. (Dossier labellisation <http://www.escrime-ffe.fr/ffe/la-labellisation.html>)

La salle d'escrime ou salle d'armes constitue le centre de vie d'un club d'escrime.

Les caractéristiques architecturales de la salle d'armes contribuent pour une grande part à l'organisation et au fonctionnement du club d'escrime.

La fédération a mis en place une démarche de labellisation pour permettre aux dirigeants d'un club d'identifier leurs besoins en équipement en effectuant une autoévaluation qualitative de l'équipement sportif mis à sa disposition par une collectivité territoriale.

Pour faciliter cette évaluation des infrastructures dont dispose le club et respecter une certaine cohérence dans les appréciations, il est proposé une fiche type labellisation « infrastructures » reprenant l'équipement actuel et en déclinant les besoins futurs.

Pour permettre au plus grand nombre d'associations d'accéder au label « EFE » nous proposons, en ce qui concerne les infrastructures, des critères minimaux, incontournables tels que l'implantation géographique, la capacité d'accueil, l'équipement spécifique, l'organisation fonctionnelle de la salle...

Cela, afin d'engager une démarche de réflexion sur l'optimisation de l'équipement sportif actuel ou sur la mise au point d'un programme pour un nouvel équipement.

Cette autoévaluation sera un argument pour une prise de décision du projet (construction ou réhabilitation).

Le club deviendra alors un partenaire privilégié dans la réalisation de ce projet et la construction ou l'aménagement d'une salle d'escrime.

Il saura aiguiller et conseiller au mieux les maîtres d'ouvrage dans leurs choix facilitant une gestion durable de cet équipement.

À l'aide d'un suivi régulier et d'un diagnostic précis des caractéristiques techniques de chaque module ou espace de la salle, le club identifie ses besoins fonctionnels et s'approprie le projet.

Il n'y a pas un type de projet mais une multitude de projets possibles et autant de constructions modulables qu'il y a d'acteurs ou de parties prenantes dans le projet.

DÉCLINAISON des différentes pratiques

Le club précise les pratiques actuelles ou futures afin d'aider les décideurs à mieux cerner le projet.

Par exemple :

- La pratique compétitive spécifique à une arme ou à plusieurs armes avec des échéances sportives régulières,
- La pratique scolaire, proposée en journée auprès des écoles primaires et secondaires,
- La pratique périscolaire proposée en fin de journée entre l'école et le club
- Les nouvelles pratiques telle que le ludo-escrime, l'escrime seniors, le fitness-escrime, l'éveil-escrime,
- Les pratiques traditionnelles : escrime artistique...
- Les pratiques périphériques : escrime entreprise déclinée sous des formes diverses telles que soirées comité d'entreprise, séminaires cadres d'« incentive *»,...
- Les pratiques spécifiques offertes aux personnes à handicap comme le handisport (handicaps moteurs et sensoriels) et le sport adapté (handicaps psychiques et comportementaux)

* Les activités ludiques organisées par les grandes entreprises pour souder une équipe, l'encadrement, des vendeurs,... autour d'un objectif commun. C'est clairement un acte de management qui passe souvent par des activités sportives (karting, paintball, accrobranche, escrime...).

Ces choix seront dictés par les pratiques dispensées en modulant des espaces.

AUTOÉVALUATION DES BESOINS

Le club doit faire l'autoévaluation de son projet identifiant les besoins exprimés tels que le nombre de pistes, les salles annexes spécifiques (armurerie, salle de réparation, de musculation...) en relation avec le contexte local (évolution démographique, typologie sociale, effectif potentiel, employabilité...).

La labellisation fédérale facilite cette étape en identifiant les secteurs d'activités, le développement du club, son infrastructure, ses besoins et prospections possibles,...

Cette labellisation peut permettre d'obtenir ou d'améliorer la reconnaissance fédérale de la structure.

UTILISATION ET GESTION de l'équipement

Vers une utilisation durable

Le partenariat entre les maîtres d'ouvrage (propriétaires de l'équipement : communauté d'agglomération, mairie...) et le club se formalise par l'élaboration d'une convention cadrant l'utilisation de l'équipement.

- les conditions d'accès à l'équipement,
- la fixation des horaires disponibles pour l'association,
- l'encadrement de l'activité lors de l'utilisation de l'équipement par le club,
- la justification des assurances,
- les conditions techniques d'utilisation : tenues sportives exigées, matériels...
- les mesures d'ordre et d'hygiène,
- la participation aux frais de fonctionnement de la salle (ou pas),

L'objectif est de tendre à optimiser l'équipement en proposant une gestion et une exploitation horaire maximales selon les différents publics et secteurs d'activités vers lesquels le projet du club se tourne.

Les horaires du matin et de l'après-midi pourront être plus spécialement réservés aux scolaires et aux pratiquants occasionnels qui disposent de temps libre dans la journée.

Les horaires entre 12h et 14h peuvent être attribués au monde du travail et aux comités d'entreprise ; c'est aussi le créneau des contrats éducatifs locaux pour la pratique périscolaire. Les horaires du soir sont plus spécialement réservés au club et à ses différents groupes (élite, adultes, jeunes, loisirs, etc.).

Le mercredi après-midi ou en fin de matinée (pour le plus jeune âge) peut être retenu pour les écoles de sport, les pratiquants de l'UNSS et de l'USEP et par des créneaux horaires dédiés au club.

Selon les localités, le jeudi après-midi peut être ouvert aux étudiants, à la Fédération nationale du sport universitaire (FNSU) ou à d'autres projets éducatifs locaux.

Le week-end peut être utilisé pour la pratique de détente quand il n'y a pas de stage de formation dans la salle.

Cet équipement spécifique pourra alors prévoir une extension horaire hebdomadaire en cohérence avec la stratégie de développement et d'emploi nécessaire à une utilisation quotidienne de l'ouvrage.

Une salle partagée

La mutualisation d'un équipement permet d'accueillir en un même site plusieurs disciplines. Cette démarche peut être transdisciplinaire en mêlant, par exemple, le tir à l'arc ou le tennis de table à l'escrime, ou intradisciplinaire en réunissant deux clubs d'escrime sur une même unité de lieu se partageant la gestion horaire de la salle, engendrant une dépense raisonnée et une gestion assurée de cet équipement.

Il peut également engendrer des freins limitant le développement de la discipline en termes de créneaux horaires possibles ou disponibles.

Une salle dédiée

Cet équipement permet une exploitation optimale de l'espace dédié uniquement à la pratique de l'escrime en pouvant accueillir quotidiennement différents publics, en fonction de la disponibilité de l'encadrement et des ressources financières du club.

Le suivi et l'entretien de l'équipement

Cet équipement aura une très longue durée de vie. Cependant, les outils spécifiques à la pratique de l'escrime devront être suivis et entretenus, voire remplacés, engendrant un coût d'exploitation non négligeable.

Au-dessus d'un certain seuil financier, les collectivités territoriales sont soumises à une procédure d'appels d'offres des marchés publics dont il faut tenir compte.

Exemple de la salle de Nevers

Tous les 5 ans, le changement complet du dispositif de kits aériens engendre un coût d'exploitation d'environ 5 000 €. Tous les 10 ans, il est programmé le changement des 17 pistes métalliques (en tôles aluminium trouées et sablées antidérapant) à hauteur d'une dépense d'environ 34 000 €. (démontage/remontage et garantie incluse).

Il est conseillé d'intégrer l'ensemble des éléments structurels (pistes, éclairage, chauffage, bâtiment...) dévolus aux maîtres d'ouvrage. Tant dans la réalisation et le suivi de ces éléments que dans leurs entretiens sur le long terme.



REMARQUE

Le choix d'une salle dédiée ou d'une salle partagée dépend principalement du contexte local, de son tissu associatif, de son patrimoine culturel, économique, politique et immobilier.

Selon la priorité de ces critères, les deux options peuvent être proposées en attirant principalement l'attention sur une gestion spécifique sur le plus long terme.

En cas de cohabitation avec des disciplines à tapis, ce projet ne pourra se faire qu'en incluant chaque discipline dans des espaces dédiés structurant un complexe « multidisciplinaire » plutôt qu'un seul et même espace partagé impliquant des installations modulables contraignantes en termes de configuration spécifique. (montage/démontage, stockage, protections des sols, etc.)

S'agissant de l'utilisation horaire, il est à noter la généralisation de la mise à disposition de l'équipement hors période scolaire.

Cette projection horaire pourrait être, grâce à un équipement dédié, étendue à l'ensemble de la semaine, permettant ainsi une exploitation optimale du site, un accueil plus large des différents publics, une diversification des pratiques, une consolidation de l'emploi au travers des différents projets...



Réaliser le projet



CONSTRUIRE UNE SALLE D'ARMES

L'IMPLANTATION DE LA SALLE

Le choix d'implantation de la salle d'armes doit être stratégiquement étudié pour faciliter son utilisation future : à proximité des écoles, collèges et lycées, d'autres équipements sportifs, accessibles par les transports en commun, desservis à des horaires compatibles avec la gestion de l'équipement, par le réseau autoroutier, des espaces de stationnement, lieux de vie...

Participant à l'ancrage social, cet équipement structure, par la présence du club, une pratique régulière accueillant différents publics d'un même territoire.

Cette implantation peut se faire dans un équipement ou à proximité d'un équipement sportif structurant déjà existant, facilitant la mutualisation des infrastructures sportives et administratives.



REMARQUE

Il est important, pour le club, de suivre le projet pas à pas lors de sa phase de réalisation, tant d'un point de vue politique que technique.

Cette démarche facilite, avec l'équipe des maîtres d'œuvre, une adaptation et un aménagement en phase avec les besoins exprimés.

Cette implantation pourrait également se faire à proximité d'autres sites et équipements sportifs facilitant l'accueil de manifestations sportives, de stages de formations d'athlètes, de cadres ou de bénévoles.

Le recensement des équipements sportifs permet l'identification des équipements sportifs d'une commune :

<http://www.res.sports.gouv.fr/>

La réhabilitation ou l'extension peut être un vecteur facilitant l'intégration ou la rénovation d'un quartier, d'un lieu de vie accueillant la discipline tel qu'un complexe sportif situé au cœur d'un pôle commercial comme à Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret), en d'autres termes faire partie d'une stratégie partagée globale sur un plus long terme.

ÉLÉMENTS TECHNIQUES spécifiques à la pratique de l'escrime

Aire de jeu ou de combat

Une aire de jeu ou de combat est l'espace délimité où évoluent deux escrimeurs en opposition.

Cet espace est primordial pour tous les utilisateurs de l'équipement. Il reste personnalisable suivant les besoins et les orientations choisis en agissant notamment sur la largeur (de 1 à 1,5 mètre) et la longueur du prolongement de recul ou zone libre en préservant un minimum de 1,5 mètre.

Cet espace s'appelle la piste d'escrime.

La piste doit représenter une surface plane et horizontale.

La largeur de la piste est de 1 à 1,50 mètre.

La longueur de la piste est de 14 mètres, de telle sorte que chaque tireur, étant placé à 2 mètres de la ligne médiane, ait à sa disposition, pour rompre sans franchir la limite arrière des deux pieds, une longueur totale de 5 mètres.

Sont tracées sur la piste, de manière bien visible, cinq lignes perpendiculaires à la longueur de la piste, à savoir :

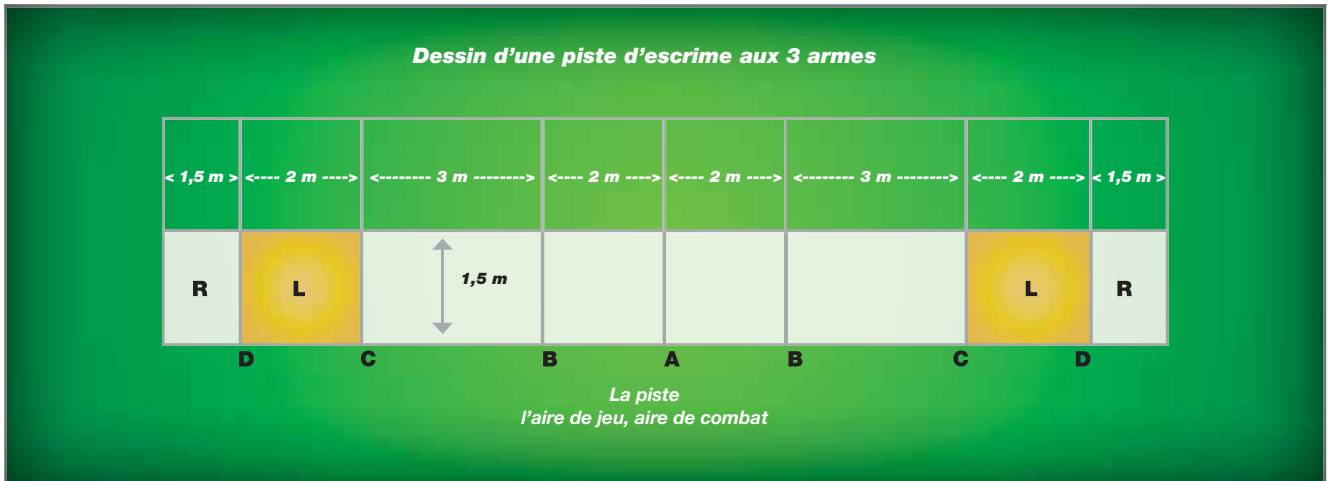
- La ligne médiane qui doit être tracée en ligne discontinue sur toute la largeur de la piste,
- 2 lignes de mise en garde, à deux mètres de chaque côté de la ligne médiane et qui doivent être tracées à travers toute la piste,

- 2 lignes de limite arrière, qui doivent être tracées à travers toute la piste, à une distance de la ligne médiane de 7 mètres.

En outre, les deux derniers mètres précédant ces lignes de limite arrière doivent être clairement distingués — si possible par une couleur de piste différente — de façon que les tireurs puissent repérer

facilement leur position sur la piste (soit en peinture, soit à l'aide d'une plaque métallique différenciée).

À la suite de ces 2 lignes de limite arrière, un prolongement de recul (zone libre) d'au moins 1,50 mètre de tout obstacle fixe doit être prévu.



Plateau d'évolution

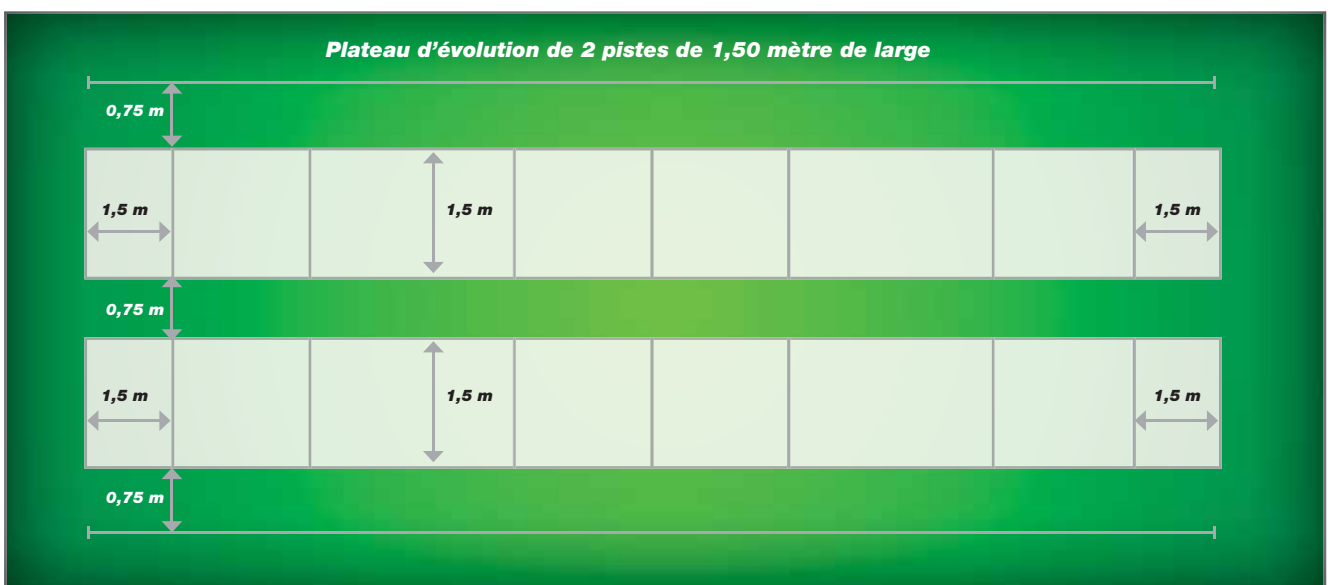
Il concerne exclusivement l'ensemble des pistes sur lesquelles évoluent les tireurs, et correspond à la succession de pistes souhaitées tant d'un point de vue technique que fonctionnel.

Sa surface dépend du nombre de pistes qui peuvent être disposées dans l'espace dédiée à la pratique de la discipline en toute sécurité.

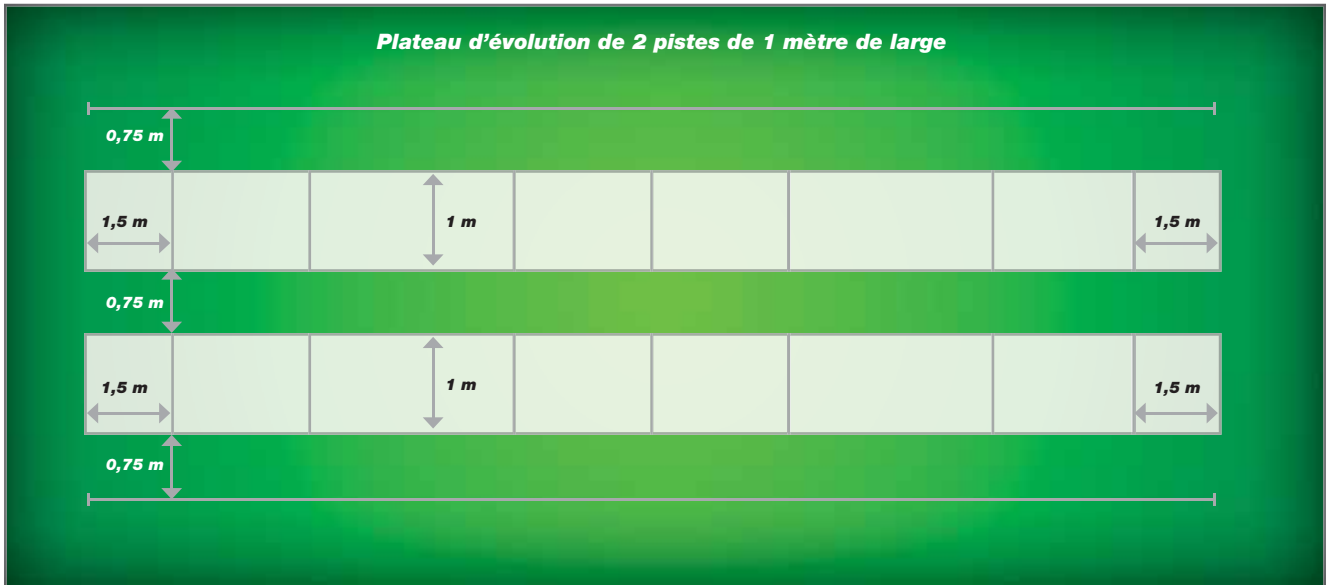
Pour permettre aux utilisateurs (escrimeurs) de se déplacer et d'accéder à leurs pistes sans risque, il est indispensable de prévoir au moins un **couloir de circulation** (d'au moins 1,5 mètre) situé à l'une ou aux deux extrémités des pistes.

L'accès au plateau d'évolution doit s'effectuer, si possible à partir des vestiaires et de toutes les salles annexes : bureaux, salle de repos, armurerie, local de rangement.

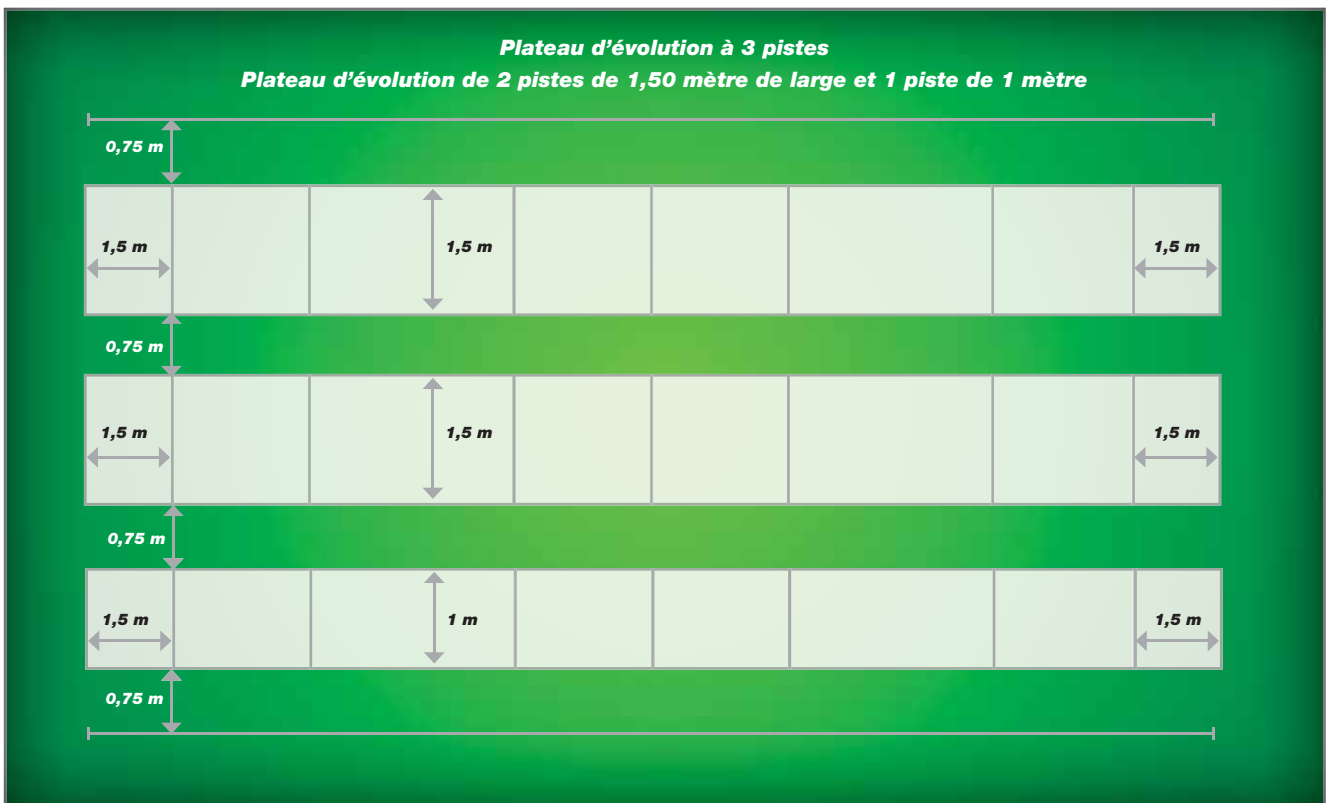
2 pistes de 1,50 mètre



2 pistes de 1 mètre



En alternance





REMARQUE

Le nombre de pistes est évidemment fonction du nombre de tireurs accueillis simultanément.

L'écart entre deux pistes d'un mètre de large ne peut être inférieur à 0,75 mètre.

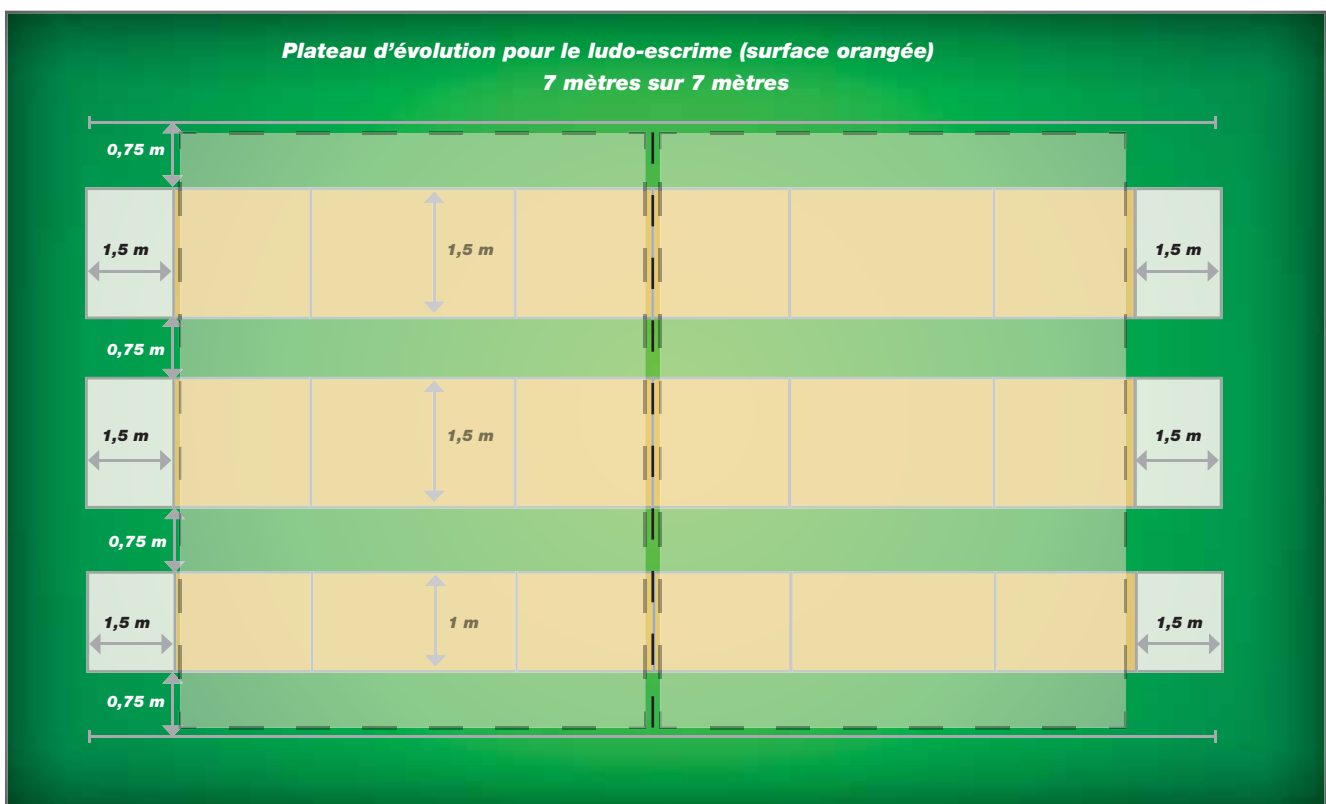
L'écart entre deux pistes d'un mètre cinquante de large peut être ramené à 0,50 mètre.

Il est conseillé de prévoir au moins un couloir de circulation d'au moins 1,5 mètre de large entre la fin de la zone de recul ou zone libre et le mur.

Cet espace sera modulable selon la diversification des pratiques telles que :

Pour la pratique du ludo-escrime

Cet espace est matérialisé sur la largeur du plateau d'évolution pour une superficie de 49 mètres carrés (7 mètres de large sur 7 mètres de long) :

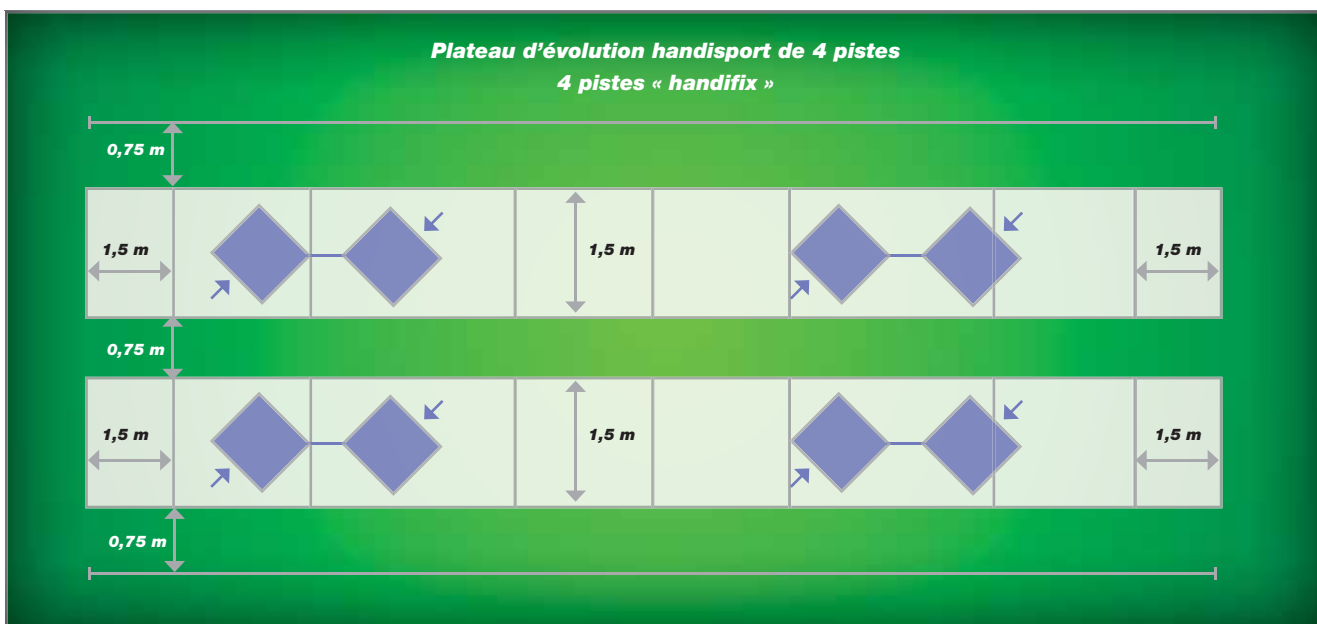




Pour la pratique de l'escrime handisport

La piste pour les personnes à handicap moteurs est placée sur la moitié d'une piste d'escrime. Elle se matérialise par un appareillage spécifique — l'« handifix » — composé de :

- 2 plateaux en carbone permettant aux fauteuils de se positionner, équipées de deux bras latéraux fixant les roues de chaque fauteuil, et d'une sangle pour éviter de basculer vers l'arrière,
- 1 potence avec crédenne permettant d'ajuster la distance des deux athlètes.



Conception d'une piste d'escrime

La piste et ses prolongements sont, à l'épée et au fleuret, entièrement recouverts de métal, de treillis métallique ou d'une matière à base métallique, afin d'obtenir la neutralisation des coups à terre. Au sabre, le revêtement ne nécessite pas forcément de pistes métalliques.

Elles sont de deux types :

- posées sur le sol
- incorporées à celui-ci.

Elles sont constituées d'une tôle perforée en aluminium (ou en inox) fin de 2 à 3 millimètres d'épaisseur, permettant la conductibilité du courant électrique.

Ces plaques sont vissées et collées sur un support (sur tout le pourtour de la plaque).

Comme ces pistes doivent affleurer le sol, il est indispensable de connaître le type de matériel envisagé et l'implantation précise avant de réaliser le sol de la salle.

Ce type de piste présente l'avantage d'être parfaitement stable et de ne pas dépasser du niveau du sol environnant.

Elles peuvent difficilement être implantées dans une salle omnisports, car, même si le sol est recouvert d'un revêtement amovible, elles ne permettent pas d'obtenir un sol homogène tel qu'il est nécessaire pour d'autres activités, notamment les sports de balle.

Il faut donc les recouvrir d'un revêtement assez rigide pour permettre les autres activités. Ce revêtement doit recouvrir toute la salle (sauf les câbles) ; il est donc encombrant lorsqu'il est rangé et sa pose demande du temps, à moins qu'il ne soit enroulé sur un des côtés de la salle dans un coffre adéquat.

Pour les salles spécialisées, il est souhaitable d'utiliser les pistes incorporées dans le sol.

Pour le marquage des lignes, il sera utilisé :

- soit des plaques structurées de laiton, ou « en grain de riz » pour matérialiser la limite arrière de 2 mètres,

- soit des peintures dont la composition les rend conductibles.

Pour isoler la piste, les plaques seront raccordées au circuit de terre, liaison réalisée, à partir des appareils de signalisation, en câble isolé de 1,5 millimètre de section.

Chaque plaque de piste se compose de plusieurs couches successives :

1. Un linoléum d'une épaisseur d'au moins 1 millimètre servant d'isolant contre l'humidité du sol,
2. Un contreplaqué marin ou matériau analogue d'une épaisseur de 5 millimètres,
3. Une plaque d'inox ou d'aluminium d'une épaisseur de 2 à 3 millimètres en tôle perforée ou structurée.

Ce contreplaqué ou matériau analogue repose sur de la mousse pour éviter le bruit et surtout amortir les chocs durant le déroulement des assauts.

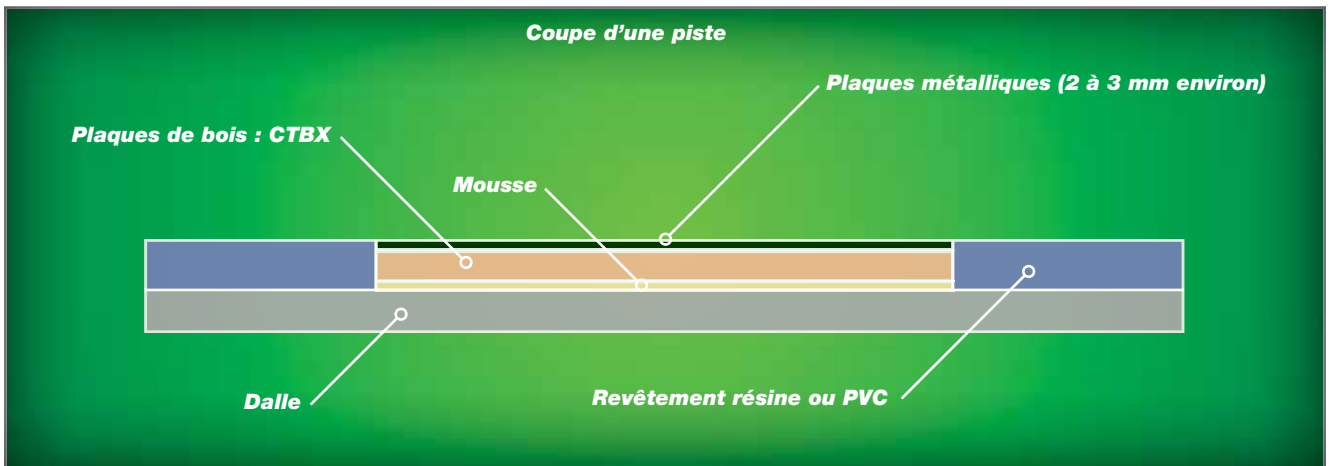
Le sol plastifié vient à fleur de ces plaques recouvrant, au niveau 0, le plateau d'évolution.

Les pistes sont collées et vissées sur un contreplaqué « marine » permettant une utilisation très fréquente.



© Prieur





Ces pistes peuvent également être, en cas de salle partagée uniquement, tracées au sol à l'aide d'une peinture adaptée aux revêtements sportifs.



© Prieur



REMARQUE

Les matériaux utilisés révèlent chacun leurs avantages et inconvénients.

À l'usage, l'inox est un matériau plus performant ayant une longévité trois fois plus importante que l'aluminium mais aussi plus coûteux.

La tôle galvanisée ou sablée évite l'usure limitant les glissades et les blessures liées à la pratique régulière et intense (tendinites, entorses...).

La structure des plaques, alvéolée ou perforée, limitant l'usure des semelles de chaussures, apporte une adhérence moins agressive, que celle composée en tôle structurée dite en « grain de riz », amplifiant l'abrasion des semelles de chaussures sous l'effet de sollicitations répétées ou prolongées. L'aluminium peut, toutefois, s'avérer fragile en marquant très vite en cas de coup de pointe ou des fréquences d'appuis intensifs (exemple : déplacements des sabreurs).

Lors de la fixation des plaques (par collage et vissage), il faut veiller à ce que les têtes de vis arrivent à fleur de la tôle métallique.

La pose de ces pistes métalliques se fera en dernière étape du chantier d'aménagement.

Le contour de ces pistes est agrémenté :

- d'un trait de couleur rouge de 3 centimètres pour la zone d'avertissement des deux derniers mètres,
- d'une ligne de couleur blanche de 30 centimètres tracée perpendiculairement à la piste pour les lignes de mise en gardes et la ligne médiane.

Il est déconseillé de faire rouler ou supporter de grandes charges sur ces pistes.



REMARQUE : AUTRE POSSIBILITÉ

Des pistes moquettes actuellement vendues sur le marché, facilement transportables et stockables pour des salles partagées, limitent l'abrasion des semelles de chaussures.



© Prieur

À l'usage, ces dispositifs peuvent s'avérer contraignants dans le stockage, la manipulation et l'utilisation régulière. Ils restent principalement utilisés en configuration « compétition ».

Le câblage électrique d'une piste d'escrime

L'installation électrique propre aux appareils de signalisation à très basse tension (TBT-50V) doit être séparée.

L'installation électrique de la piste peut être :

- **Au sol** : intégrée dans le sol dès la construction des fondations ou intégrée dans des goulottes ou des fourreaux,
- **Aérienne** : intégrée dans le faux-plafond ou la charpente.

L'objectif est de ne pas créer d'obstacle entre les utilisateurs de l'espace d'évolution (escrimeurs et encadrement), avec des câbles posés au sol ou aériens (en respectant une hauteur sous plafonds d'au moins 5 mètres).

En conséquence, les canalisations pourront être posées de la manière suivante :

- soit sous fourreau encastré dans le sol ou dans les cloisons
- soit sous goulottes PVC posées en apparent sur les cloisons,
- soit en utilisant le système aérien exploitant l'infrastructure apparente de la salle.

Pour les connexions des appareils, ou des répéteurs, l'emplacement des boîtiers terminaux sera étudié avec soin de manière à réduire la longueur des câbles de connexion.

Les boîtiers terminaux, suivant la configuration des locaux, devront être accessibles pour effectuer entretien, contrôle et réparations éventuelles.

D'une manière générale, pour une piste, il faut envisager un répéteur à chaque extrémité et un au centre, soit au total 3 répéteurs, avec des fiches d'un modèle spécial.

Les courants forts et les courants faibles devront être séparés.

Son système de contrôle et de signalisation des touches

Les appareils de contrôle et de signalisation des touches fonctionnent avec une tension électrique de 12 volts.

Son alimentation sera réalisée à partir :

- soit d'une prise de courant 2P+T 220 volts, par l'intermédiaire d'un transformateur 220/12 volts placé à côté de celui-ci,
- soit d'un branchement direct sur un tableau électrique.

Le circuit d'alimentation général doit être protégé par un disjoncteur différentiel de sensibilité 30 mA. Pour éviter des déclenchements intempestifs, les disjoncteurs différentiels pourront être choisis dans la gamme « sélectif ».

Les pistes métalliques (plaques ou treillis) doivent être raccordées au circuit de terre à partir des appareils de signalisation (au moyen de câbles isolés de 1,5 mm² de section) avec un circuit séparé de la terre du reste du bâtiment.

D'une manière générale, les fournitures électriques seront conformes aux spécifications techniques de l'UTE et porteront l'estampille APEL-USE et le marquage « CE » pour celles dont les catégories sont soumises à ce contrôle.

Chaque piste sera équipée de 3 répéteurs situés en milieu de piste (en hauteur) et de part et d'autre des bouts de piste (sur le mur), fixés à une hauteur d'environ 2 mètres minimum.

Facilitant la lisibilité de l'allumage des leds de couleurs, ces répéteurs pourront être fixés sur un fond noir.

Pour les salles spécialisées, équipées en permanence, les appareils de signalisation peuvent être avantageusement remplacés par :

- des circuits imprimés : cartes électroniques de gestion (1 carte par piste)

- un tableau électrique distribuant individuellement chaque piste ; le principe de fonctionnement est le même : fonctionnement en 12 V, alimentation par un transformateur 220/12 V, de puissance adaptée.

Les appareils peuvent être équipés du système d'affichage du score et du temps.

Ces appareils spécifiques sont commercialisés par les fabricants de matériel d'escrime.

Il faut qu'ils soient agréés par la FIE.

Les rampes de signalisation des touches comportent quatre éléments de couleur : 1 vert et 1 blanc d'un côté, 1 rouge et 1 blanc de l'autre côté.

Chaque élément de couleur comporte plusieurs LEDS (150, 96) qui, de basse tension, assurent, par une intensité importante, une lisibilité de la matérialisation de la touche.

Ces lampes ou leds sont actionnées par un système de relayage, à partir de l'appareil de signalisation ou du tableau électrique (unité centrale) ; le complément au système étant fourni par les tireurs eux-mêmes.

L'installation doit être isolée dans son ensemble.

Le branchement des appareils d'escrime peut être installé dans une armoire ou un meuble placé soit dans l'atelier, soit dans un bureau. Dans tous les cas, on devra respecter les instructions de la FIE, à savoir que les appareils doivent être alimentés en basse tension (12 V) et que l'installation des rampes de répétition doit aussi être séparée :

- de l'installation générale par un transformateur,
- de l'appareil par des disjoncteurs.

Un système d'alimentation aérien présente l'avantage d'éviter aux tireurs ou aux encadrements de « se prendre les pieds » (les armes) dans les câbles situés en bout de pistes.

La hauteur d'accrochage minimale de ces câbles se situant à 2.50 mètres.

Pour permettre la commutation des appareils de signalisation, fleuret, épée ou sabre à partir des pistes, il faut prévoir, à l'origine, un bouton presseur ou un bouton rotatif inverseur ainsi qu'un interrupteur pour actionner.

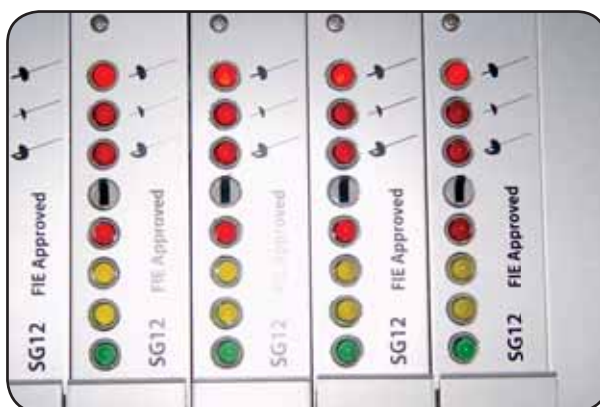
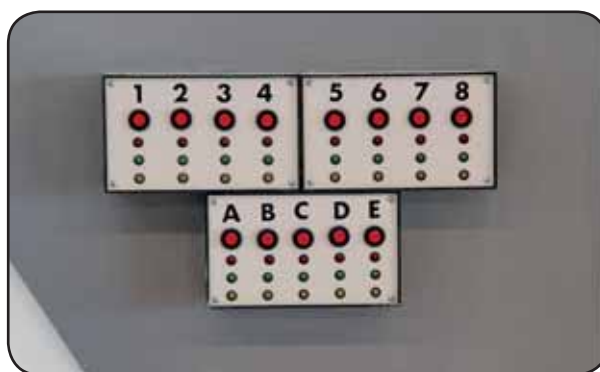
Lampes de répétition ou répéteurs

Elles sont fixées sur les murs ou cloisons à une hauteur de 2.50 mètres par rapport au niveau du sol, et placées dans l'axe de la piste d'escrime.

Il peut également être envisagé un système mobile permettant de descendre les rampes 2.50 mètres au-dessus des pistes puis de les remonter au niveau du plafond lorsqu'elles ne sont pas utilisées.



© Prieur



REMARQUE

Il est préférable de mettre ce matériel dans une armoire électrique dédiée qui sera entreposée dans le local matériel à proximité du plateau d'évolution. Il sera utile de prévoir le câblage de l'installation afin de la rendre accessible.

Cette armoire peut également se décliner en un simple tableau d'allumage individuel des appareils de signalisation à chronomètre indépendant, permettant différentes phases d'apprentissage thématiques.

Les appareils équipés du système de chronométrage et de l'affichage du score pourront être privilégiés (appareil à chrono-score), facilitant la lisibilité de la matérialisation des touches, de l'affichage du score, du temps ...

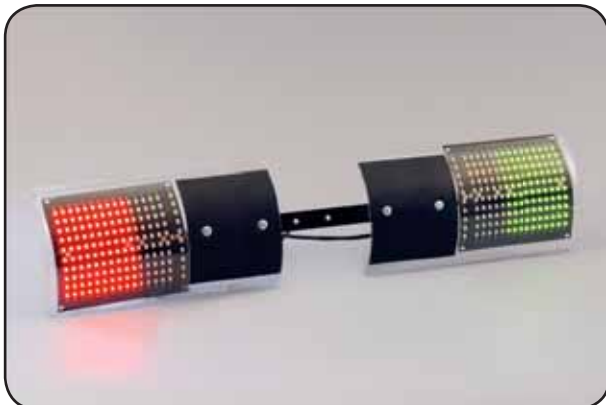
Les lampes se trouvent à 1,80 mètres au-dessus de la piste. Les deux lampes d'un même groupe ne peuvent être espacées de plus de 15 centimètres et les groupes seront à une distance d'au moins 50 centimètres l'un de l'autre.

D'une manière générale, les rampes devront être protégées par un dispositif pare-ballons (grille de protection) dans le cas de salles à usages polyvalents, notamment jeux de ballons.

Les répéteurs situés en bout de chaque piste doivent être à une hauteur minimale de 2 mètres.

La tension d'alimentation de ces répéteurs (lampes de répétition ou LEDS) est à prendre en compte.

Pour les canalisations fixes, les circuits courants forts et courants faibles doivent être séparés ou placés dans une goulotte PVC comportant un écran de séparation.



Les enrouleurs

Les enrouleurs doivent permettre un déroulement de 18 à 20 mètres de câble sans fatigue du ressort.

Ils sont amovibles. Ils se branchent dans un boîtier mural ou dans le sol (câbles de connexion).

Ils pourront être fixes en étant :

- enterrés et équipés d'une plaque orientée,
- placés en aérien.

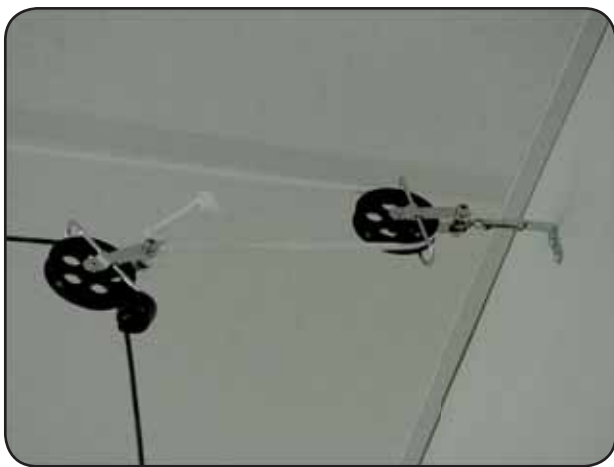


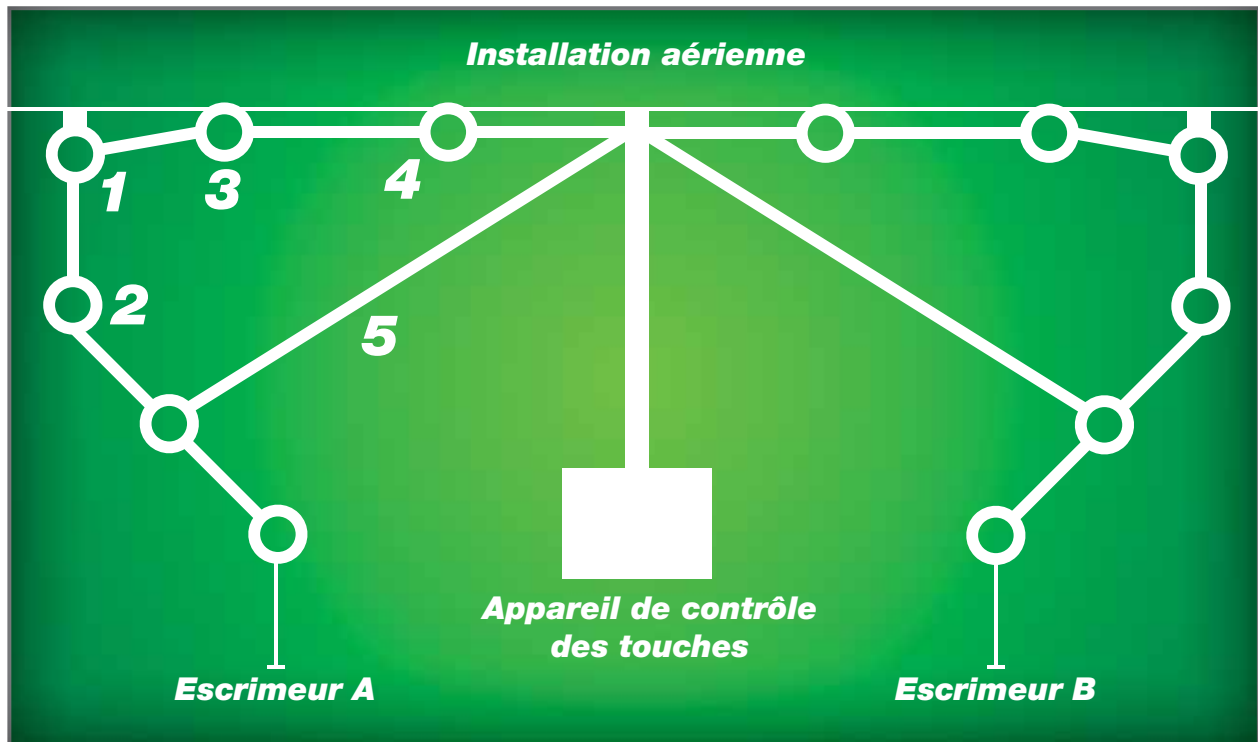
Les enrouleurs sont placés aux extrémités des pistes de combat. Ils sont reliés à l'appareil de contrôle et à chaque escrimeur.

Les enrouleurs sont parcourus par des courants de signalisation de très basse tension (TBT).

Pour ce dispositif enterré, il faut prévoir un emplacement accessible et sécurisé en bout de piste accueillant tout type d'enrouleurs interchangeables ainsi qu'un réseau de goulottes réceptionnant les différents câblages électriques.

Le procédé aérien, d'une part économique, d'autre part plus fiable et plus résistant que les enrouleurs, reste traditionnellement le moins coûteux. Il peut être relié directement à la boîte de gestion.





REMARQUE

Les différents matériaux utilisés doivent impérativement correspondre aux besoins réels du club. Les matériaux utilisés dans les nouvelles technologies (câbles ethernet...) pourront être privilégiés.

Le procédé enterré présente l'avantage d'être invisible et libère la hauteur de plafond (à contrario du système aérien), facilitant notamment la mise en place d'activités multisports et artistiques. Il est cependant plus coûteux.

Au niveau budget, le kit aérien est moins coûteux mais plus compliqué si le plafond est haut en cas de panne (échafaudage), l'enrouleur peut s'avérer plus pratique au niveau entretien pour le club ou la ville.

L'aménagement du site doit tenir compte de la fonctionnalité de chaque espace et des activités modulables proposées par le club.

ESPACES INDISPENSABLES

Pour faciliter l'agencement des espaces et des salles annexes, il peut être pertinent d'élaborer un schéma fonctionnel de circulation des personnes fréquentant la salle d'armes.

LES ESPACES DÉDIÉS à l'équipement

Un espace d'accueil

Cette surface sera à définir selon l'importance du projet du nombre de personnes à accueillir, tant pour pratiquer que pour assister aux cours.

Il doit permettre d'accueillir, en toute convivialité, les usagers fréquentant la salle.

Un espace « vestiaire »

Le nombre et la surface de ces espaces sont dépendants des effectifs accueillis dans cet équipement, de l'importance du club, du nombre de licenciés, de la fréquence d'organisations de manifestations événementielles, de l'accueil des scolaires et de l'animation générale de la salle.

Toutefois, chaque vestiaire « tireurs » devra pouvoir accueillir simultanément 20 personnes par vestiaire.

Leur accès se fera par le hall d'accueil de la structure avec un accès direct à l'aire d'évolution, évitant principalement une circulation et un encombrement excessif de celui-ci.

Il doit y avoir un espace déshabillage aménagé, des douches collectives (pour celui des dames quelques douches individuelles), et un espace comprenant une double vasque (lavabos) avec sèche-cheveux.

Des sanitaires peuvent être inclus dans chaque vestiaire, sinon ces éléments peuvent être réunis et juxtaposés à l'espace vestiaire. Surface totale indicative : 30 mètres carrés.

Il est important de prévoir des vestiaires accessibles aux personnes à mobilité réduite, avec une douche équipée de distributeurs de savons.

Le ou les vestiaires arbitres doivent permettre d'accueillir une douzaine de personnes chacun.

La composition est identique avec un espace « déshabillage » aménagé, quelques douches et un espace avec une vasque et un sèche-cheveux. Ce ou ces vestiaires doivent permettre d'accueillir d'autres publics comme les scolaires ou les adhérents loisirs.

Surface totale indicative : 4 vestiaires : 2 de 40 m² prévus pour les messieurs, et 2 de 30 mètres carrés au minimum prévus pour les dames.

Ces espaces pourront être équipés de casiers individuels fermant à clefs et à utilisation ponctuelle (sur la durée du cours) permettant le rangement des vêtements.



REMARQUE

Cet espace peut être utilisé pour desservir chaque espace, salle ou local de l'équipement : bureaux, vestiaires, plateaux d'évolution, club-house...

Il doit permettre une visibilité optimale du plateau d'évolution.

Cet espace pourra être à proximité de l'espace administratif pour favoriser une prise en charge efficace des usagers (renseignements, inscriptions...).

Type de casier possible :



REMARQUE

Les vestiaires dames peuvent être de dimensions moindres que ceux dédiés aux messieurs considérant la répartition démographique du public (un tiers de féminines pour deux tiers de masculins).

Ces espaces doivent permettre d'accueillir deux classes simultanément.

Ils peuvent être équipés de patères (3 x 15 personnes), de bancs (3 x 15 personnes), de porte-serviettes (2 x 15 personnes) et de distributeurs de savons et de lavabos.

Un espace réservé aux visiteurs

Comme dans toutes les salles d'entraînement, quelle que soit la pratique, il est utile de disposer d'un espace réservé aux visiteurs (parents, amis ou spectateurs).

Cet espace devra se trouver sur un des côtés de la salle, et disposer d'un accès indépendant.

Il peut être aménagé au-dessus des salles indispensables avec un accès direct par le hall d'accueil et une vue sur le plateau d'évolution. Sa réalisation est laissée à l'initiative du maître d'œuvre.



REMARQUE

Cet espace pourra être sonorisé si celui-ci est isolé par un mur vitré. Il peut également faire office de club-house, et être équipé d'un point d'eau, d'un point électrique et d'un local résiduel pour stocker de la marchandise.

Cet espace peut également se situer dans un endroit inexploité tel qu'en étage sous la forme d'une mezzanine sécurisée surplombant les espaces annexes type vestiaires, bureaux...

Un espace de stockage des produits d'entretien

Cet espace sera dédié au stockage des produits et machines d'entretien de surface. Il est réservé aux agents d'entretien de l'équipement dans son intégralité (produits d'entretien tant pour le sol que pour les pistes métalliques nécessitant des produits spécifiques).

Cet espace devra être sécurisé et ne sera accessibles que pour les personnes habilitées.

Salle de beaux-arts :



LES ESPACES DÉDIÉS AU CLUB

Un espace administratif

Cet espace « bureaux » doit être équipé d'une ligne téléphonique, d'une connexion internet, avoir un accès et une vue directs sur le plateau d'évolution. Il doit être sécurisé.

Il doit être équipé des connexions internet et téléphonie adéquates.

Un espace « Vie de club »

Cet espace réunit plusieurs espaces avec le bureau des élus du club (12 mètres carrés), le bureau des enseignants (12 mètres carrés), une salle de réunion d'une capacité de 12 à 15 personnes (30 mètres carrés) et d'une salle de convivialité ou club-house (30 mètres carrés) équipée d'un comptoir et d'une réserve.

L'espace « bureaux » facilite la tâche administrative des bénévoles et des enseignants, principalement dans le suivi administratif des adhérents et des dossiers à instruire, dans l'élaboration des entraînements pour les enseignants, dans le lien social avec les licenciés du club, dans la préparation et à l'organisation des déplacements dévolus aux participations de compétitions.

Le club-house peut avoir une vue directe sur le plateau d'évolution. Cet espace polyvalent dans l'accueil des différents publics permet d'accentuer le lien social et la vie de club.

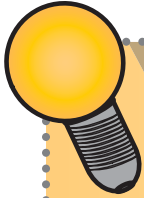
Cet espace peut également servir de salle de repos à accueillant notamment les escrimeurs en attente d'assauts, de leçons, d'entraînement.

La salle de réunion est indispensable pour aider à la structuration de la vie de club.



REMARQUE

Cet espace peut être partagé entre le personnel administratif du club et le personnel technique tel que l'enseignant ou l'équipe pédagogique ; il pourra être situé, de préférence, à proximité du hall d'entrée principal et donner une vue ou un accès à l'aire d'évolution.



REMARQUE

Cet espace peut également être équipé de lignes téléphoniques, du système Wi-fi, d'un appareil de vidéoprojection et d'une sonorisation générale. Il est impératif d'identifier, selon les utilisateurs, les besoins en espace administratif (au cas par cas).

L'espace de convivialité ou club-house pourrait être modulable de manière à être utilisé, occasionnellement, pour d'autres fonctions que celle prévue initialement, comme de salle de réunion.

LES ESPACES TECHNIQUES

Un local de rangement du matériel

Ce local est un espace dédié au stockage et au rangement du matériel collectif du club : matériel pédagogique, équipements collectifs, armes... Cet

espace peut être accessible de l'extérieur tout en donnant accès au plateau d'évolution. Il doit être de plain-pied facilitant l'utilisation du matériel stocké.

Cet espace doit être aéré et à proximité d'un accès vers l'extérieur. Il doit être sécurisé.

Ce local pourrait accueillir éventuellement l'armoire pour tout l'appareillage électrique et électronique desservant le plateau d'évolution (pistes, répéteurs...).

Sa surface doit être comprise entre 20 et 30 mètres carrés.





REMARQUE

Cet espace peut également être partagé par les membres du club en stockant leur matériel personnel dans des casiers individuels sécurisés.



Le râtelier fixe reste un élément de stockage utile. Pour mémoire, on peut citer les râteliers traditionnels qui décoraient les anciennes salles d'armes.

Un local « armurerie / réparation »

Ce local est un espace uniquement dédié à la réparation de matériel collectif et/ou individuel du club, et principalement des armes, fils de corps, appareils... Cet espace peut se situer dans un espace résiduel, isolé ou spécifique. Équipé d'un point électrique, il doit être isolé et aéré.

Sa surface doit être comprise entre 15 et 25 mètres carrés.

ESPACES SOUHAITABLES

Un espace « préparation physique et musculation spécifique »

La pratique de l'escrime impose des mouvements et des déplacements sollicitant, notamment, les groupes musculaires inférieurs combinés à un renforcement musculaire optimal du gainage abdominal.

Basés sur une position d'amble, les déplacements se font principalement vers l'avant ou vers l'arrière sur l'intégralité de 14 mètres. L'escrimeur peut alors, sur une journée, parcourir jusqu'à 2 kilomètres.

Cette position mêlée à cette distance moyenne parcourue nécessite un travail physique adapté autour de :

- Parcours de motricité,
- Ateliers d'apprentissage et de prévention à la musculation.

Cet espace permettra également un retour progressif à l'entraînement en cas de blessure.



REMARQUE

Cet espace peut également être partagé par les membres du club pour réparer leur matériel individuel. Il peut également être équipé de râteliers sécurisés afin de stocker les armes réparées ou en cours de réparations tant collectives qu'individuelles.

Il sera également doté d'une ventilation adaptée limitant la stagnation de produits dissolvants et autres odeurs de colle.

Il devra être sécurisé et fermé à clef...

L'évolution de la pratique compétitive nécessite un travail de musculation individualisé :

- musculation générale contribuant à la constitution d'une base athlétique,
- musculation spécifique adaptée à chaque athlète améliorant ses qualités de force, de vitesse ou d'endurance.

Il y aura également un travail de pliométrie visant à augmenter la détente (rapidité) en sautant d'un banc de hauteur croissante (entre 0,40 et 0,70 mètre) et de rebondir au sol le plus haut possible (nécessité d'un revêtement adapté).



Cet espace sera alors doté de matériels de musculation traditionnels mais également sophistiqués, facilitant le travail plus ciblé de tel ou tel groupe musculaire :

- Tapis de sol,
- Swissballs,
- Home-trainer ou Ross-trainer elliptique
- Presse oblique à charges guidées...

Un espace « sauna-spa-salle de repos »

Cet espace est un plus indéniable pour une activité compétitive intense, facilitant une récupération programmée et suivie des athlètes du club. Il peut être souhaité pour un club accueillant des sportifs et athlètes de haut niveau.

Un local de séchage

Activité à forte sudation, les tenues, pour des raisons d'hygiène, doivent être régulièrement séchées.



Cet espace doit permettre de faire sécher les tenues utilisées lors des entraînements, des séances scolaires et périscolaires. Il doit disposer de points de fixation ou d'un espace permettant d'accueillir des portants mobiles afin d'étendre les vestes, tenues et vêtements de protection (sous-cuirasses).

Il peut être équipé d'un système de chauffage indépendant ou bénéficier du dispositif général chauffant l'équipement lui-même. Sa surface peut être de 12 à 15 mètres carrés.

Une lingerie

Équipé d'une ou deux machines à laver ou à sécher, cet espace doit permettre, régulièrement, le nettoyage et le séchage du matériel collectif du club.

La surface peut être d'environ 15 mètres carrés.



REMARQUES

Cet espace peut être conjoint à la lingerie, à proximité des vestiaires ou du local matériel.

Il doit être aéré et équipé d'une arrivée d'eau et d'une arrivée électrique, avec une ventilation proposant un taux d'hygrométrie stable.

Le bâtiment

Le choix doit se faire à partir de critères esthétiques ou technico-économiques en fonction du projet et du budget.

Il serait préférable qu'aucun élément de structure verticale ne soit implanté sur le plateau d'évolution, sauf en cas de réhabilitation ou d'extension où une protection supplémentaire sera incontournable.

Considérant la taille d'un escrimeur adulte de 2 mètres avec une amplitude de 1,80 mètre et une arme de 1,10 mètre ainsi que les spécificités des pratiques telle que celle du sabre ou de l'escrime artistique, la hauteur libre de tout obstacle y compris poutres, éclairage,... doit être entre 3,5 et 4 mètres minimum pour les salles d'entraînement.

Cette hauteur tiendra compte de la nature des pratiques et des populations fréquentant, simultanément ou non, le site.

Son revêtement

La fréquence de percussion induite par les déplacements spécifiques des escrimeurs impose un revêtement adapté permettant d'optimiser les prises d'appuis et la réalisation de mouvements où l'explosivité prédomine en situation, notamment, offensive.

Les pistes sont constituées de plaques métalliques (épaisseur 2 à 3 millimètres) liées entre elles et reposant sur un support amortissant et limitant les bruits d'impacts des pieds (feutre, mousse...).

Elles peuvent être incorporées au sol (cf. piste d'escrime).

Certains matériaux sans couche d'absorption des chocs tels que le carrelage, le dallage, le béton, le bitume, le ciment, l'enrobé sont à proscrire.

Son éclairage

De manière générale, l'escrimeur sollicite énormément son acuité visuelle, tant pour observer son adversaire que pour arbitrer un combat. Il est donc impératif, pour le confort des protagonistes, d'évi-

ter tous reflets, éblouissements et contre-jours venant perturber cette capacité d'observation.

L'éclairage naturel

Afin de filtrer et d'atténuer la lumière naturelle, une protection solaire doit être envisagée : volets, stores, rideaux, toitures ou orientation du bâtiment avec des puits de lumières adaptés dès lors que l'aménagement de baies vitrées est envisagé...

L'éclairage artificiel

L'éclairage artificiel direct est à éviter afin de limiter ainsi l'effet d'éblouissement des escrimeurs.

Son chauffage et sa ventilation

L'intensité de la pratique engendre la nécessité de respecter une température ambiante évitant les cas de blessures, en cas de basses températures, tout en limitant l'hyperthermie due à l'équipement et aux fortes hausses de températures.

L'acoustique de la salle

Accueillant des groupes de 25 à 30 personnes par séance, le plateau d'évolution est soumis à une pollution sonore qu'il faut prendre en considération.

Le cliquetis des armes, le bruit des appareils de signalisation des touches, le bruit des appuis et des déplacements des escrimeurs sur la piste, les commentaires et corrections techniques dispensés par l'encadrement sont d'autant d'éléments nuisibles au confort des utilisateurs et aux consignes pédagogiques que l'enseignant aura du mal à transmettre.

Les conseils d'acousticiens peuvent faciliter l'aménagement de l'équipement et du choix des matériaux.



REMARQUES

Pour les pistes incorporées au sol, il faut être vigilant au nettoyage du sol afin de ne pas les détériorer par des lavages successifs, voire abondants, des dysfonctionnements électriques et autres corrosions des plaques.

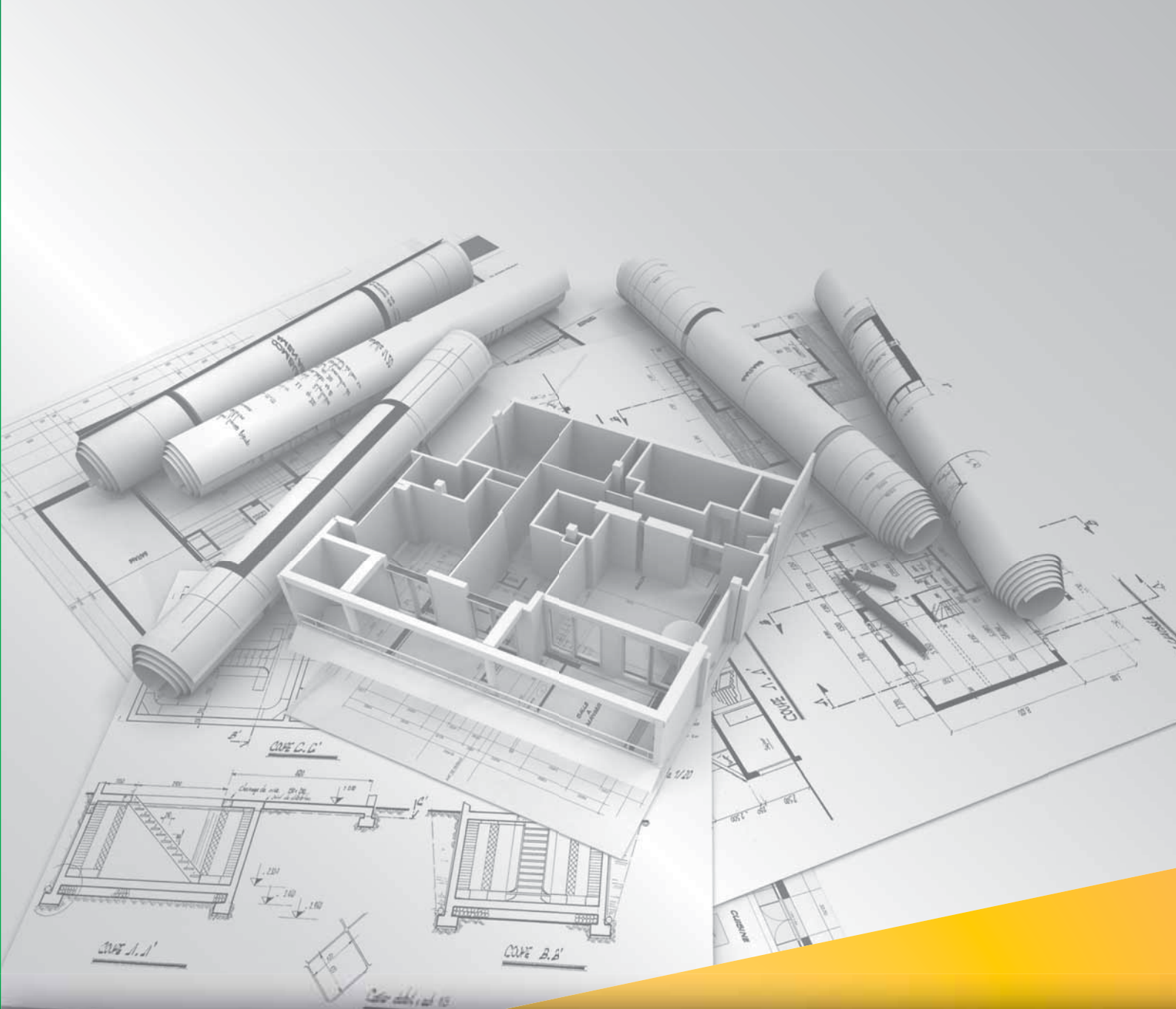
En accord avec le code couleur, le sol peut être de couleur neutre ou de contraste avec l'environnement (exemple : le bleu).

Par des déplacements spécifiques répétés (fréquence d'appui au sol), ce revêtement devra être, de préférence et par prophylaxie, un sol souple.

Il est important de veiller à une orientation permettant d'atténuer les rayonnements solaires et de prévoir des protections modulables atténuant le taux de luminosité ambiante.

Il peut être conseillé d'utiliser un allumage à détection de mouvement limitant ainsi le gaspillage énergétique des lieux. Les rampes de lumières artificielles devront être protégées et pourront être également indépendantes entre elles.

Équipée de miroirs, la salle doit avoir un éclairage limitant les réflexions indirectes.



Annexes

Fiche d'autoévaluation
Superficies minimales
Recommandations fédérales

CAPACITÉS D'ACCUEIL

Capacité du parking satisfaisante oui non

Salle multiactivités

Mise à disposition hebdomadaire de la salle :

2h 3h 4h 5h 6h 7h 8h 9h 10h +

Nombre de pistes électriques :

1 à 5 6 à 10 11 à 15 16 à 20 21 à 25 26 à 30

Nombre de pistes non électriques :

1 à 5 6 à 10 11 à 15 16 à 20 21 à 25 26 à 30

Salle spécifique escrime

Nombre de pistes électriques

1 à 5 6 à 10 11 à 15 16 à 20 21 à 25 26 à 30

Nombre de pistes non électriques

1 à 5 6 à 10 11 à 15 16 à 20 21 à 25 26 à 30

Répartition d'utilisation de la salle

Pour le club (C), pour les scolaires (S) et autres publics (P)

	Matin	Après-midi	Soir
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			
Samedi			

ÉLÉMENTS SOUHAITÉS

CONFORT DE PRATIQUE

Sanitaires

Femmes oui non

Hommes oui non

Handicapés oui non

Vestiaires

Femmes oui non

Hommes oui non

Salles annexes

Bureau oui non

Club-house oui non

Atelier oui non

Salle de musculation oui non

LES SUPERFICIES MINIMALES

La projection d'un plateau d'évolution peut se faire :

- soit par le **nombre de pistes souhaitées**,
- soit par la superficie disponible.

Il correspond à la surface utilisée pour l'aménagement du plateau d'évolution selon le nombre de pistes souhaité et la modulation des dimensions de celles-ci (largeur de pistes, écart entre chaque piste, couloir de circulation...).

Exemple de configuration d'un plateau de 4 pistes		Exemple de configuration d'un plateau de 6 pistes	
Nombre et largeur des pistes	Superficie du plateau	Nombre et largeur des pistes	Superficie du plateau
4 pistes (largeur 1 m)	131,50 m ²	6 pistes (largeur 1 m)	191,25 m ²
4 pistes (largeur 1,5 m)	165,75 m ²	6 pistes (largeur 1,5 m)	242,50 m ²
2 pistes (largeur 1 m) 2 pistes (largeur 1,5 m)	148,75 m ²	3 pistes (largeur 1 m) 3 pistes (largeur 1,5 m)	216,50 m ²
Alternance : 2 pistes (largeur 1 m) 2 pistes (largeur 1,5 m / interpiste : 0,5 m)	140,25 m ²	Alternance : 2 pistes (largeur 1 m) 4 pistes (largeur 1,5 m / interpiste : 0,5 m)	212,50 m ²

Exemple de configuration d'un plateau de 8 pistes		Exemple de configuration d'un plateau de 10 pistes	
Nombre et largeur des pistes	Superficie du plateau	Nombre et largeur des pistes	Superficie du plateau
8 pistes (largeur 1 m)	250,75 m ²	10 pistes (largeur 1 m)	310,25 m ²
8 pistes (largeur 1,5 m)	318,75 m ²	10 pistes (largeur 1,5 m)	395,25 m ²
4 pistes (largeur 1 m) 4 pistes (largeur 1,5 m)	284,75 m ²	5 pistes (largeur 1 m) 5 pistes (largeur 1,5 m)	352,75 m ²
Alternance 3 pistes (largeur 1 m) 5 pistes (largeur 1,5 m / interpiste : 0,5 m)	276,25 m ²	Alternance 4 pistes (largeur 1 m) 6 pistes (largeur 1,5 m / interpiste : 0,5 m)	344,25 m ²

Exemple de configuration d'un plateau de 12 pistes		Exemple de configuration d'un plateau de 14 pistes	
Nombre et largeur des pistes	Superficie du plateau	Nombre et largeur des pistes	Superficie du plateau
12 pistes (largeur 1 m)	369,75 m ²	14 pistes (largeur 1 m)	429,25 m ²
12 pistes (largeur 1,5 m)	471,75 m ²	14 pistes (largeur 1,5 m)	548,25 m ²
6 pistes (largeur 1 m) 6 pistes (largeur 1,5 m)	420,75 m ²	7 pistes (largeur 1 m) 7 pistes (largeur 1,5 m)	517,50 m ²
Alternance 4 pistes (largeur 1 m) 8 pistes (largeur 1,5 m / interpiste : 0,5 m)	416,50 m ²	Alternance 5 pistes (largeur 1 m) 9 pistes (largeur 1,5 m / interpiste : 0,5 m)	480,25 m ²

Exemple de configuration d'un plateau de 16 pistes		Exemple de configuration d'un plateau de 18 pistes	
Nombre et largeur des pistes	Superficie du plateau	Nombre et largeur des pistes	Superficie du plateau
16 pistes (largeur 1 m)	488,75 m ²	18 pistes (largeur 1 m)	548,25 m ²
16 pistes (largeur 1,5 m)	624,75 m ²	18 pistes (largeur 1,5 m)	701,25 m ²
8 pistes (largeur 1 m) 8 pistes (largeur 1,5 m)	556,75 m ²	9 pistes (largeur 1 m) 9 pistes (largeur 1,5 m)	624,75 m ²
Alternance 6 pistes (largeur 1 m) 10 pistes (largeur 1,5 m / interpiste : 0,5 m)	531,25 m ²	Alternance 6 pistes (largeur 1 m) 12 pistes (largeur 1,5 m / interpiste : 0,5 m)	603,50 m ²

Exemple de configuration d'un plateau de 20 pistes		Exemple de configuration d'un plateau de 24 x 44 m (1056 m ²)	
Nombre et largeur des pistes	Superficie du plateau	Répartition des pistes	Nombre de pistes
20 pistes (largeur 1 m)	607,75 m ²	Pistes (largeur 1,5 m)	22 pistes
20 pistes (largeur 1,5 m)	777,75 m ²	Pistes (largeur 1 m)	30 pistes
10 pistes (largeur 1 m) 10 pistes (largeur 1,5 m)	692,75 m ²	Pistes 2 x 1,5 m / 1 m / 2 x 1,5 m sur la longueur	25 pistes
Alternance 7 pistes (largeur 1 m) 13 pistes (largeur 1,5 m / interpiste : 0,5 m)	671,50 m ²		

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS FÉDÉRALES

Recommandations fédérales pour la construction d'un équipement structurant					
Piste	Plaques	Inox Aluminium	3 mm	Galvanisée ou sablée	Possibilité de perforations pour faciliter le maintien
Distance minimale entre les pistes	0,75 m sur les côtés		Tolérance à 0,5 m pour un plateau d'évolution des pistes de 1,5 m de large		
Aire d'évolution minimale	Selon la superficie	Pistes de 14 x 1,5 m	Distance de recul ou zone libre	minimum 1,5 m	
		Pistes de 14 x 1 m	Couloir de circulation	Nécessaire (au moins 1 couloir de 1,5 m)	
Sol support des pistes	Selon les normes en vigueur		Couleur du sol	Couleur neutre de préférence (bleu...)	
Matériel de piste	Kit aérien	oui	Système intégré au sol	Prévoir goutte ou fourreaux	
Appareillage	Privilégier des affichages à score et à chronomètre				
Répétiteurs	à LEDs puissants				
Hauteur libre minimale	4 m				
Hauteur libre optimale	5 m				
Éclairage horizontal minimum (après 1 mois)	500 lux			(éclairage direct déconseillé)	
Éclairage vertical minimum (après 1 mois)	300 lux				
Température minimale	17 °C				
Température optimale	24 °C				
Vestiaires tireurs	4 x 20 places entre 30 et 40 m ²				
Accessibilité handisport	Nécessaire				
Armurerie	Nécessaire de 15 à 25 m ²				
Local matériel	Salle de stockage de 20 à 30 m ²				
Salle de séchage	Souhaitée de 12 à 15 m ²				
Hall d'accueil	Nécessaire selon effectifs accueillis		Doit permettre de desservir l'ensemble des espaces		
Bâtiments administratifs					
Secrétariat (informatique)	Nécessaire		Bureau des maîtres d'armes	Nécessaire	
Salle de réunion et de réception	Nécessaire		Bureau des dirigeants	Nécessaire	
Nouvelles technologies			Espace de convivialité		
Connexion Internet / Wi-Fi : oui			Salle de réunion	Nécessaire de 35 m ² (pour 12 à 15 personnes)	
Souhaitable					
Salle de musculation	Selon le niveau de pratique du club		Club-House		
Salle de massage			Salle vidéo		
Unité de récupération SPA - SAUNA					



Témoignages

Schémas fonctionnels et fiches club



Maître Emmanuel Mortecrette,
enseignant à l'ABE Beauvais

Quelle a été, pour vous, la priorité de ce projet ?

Ce projet était prioritaire puisque le club comptait environ 200 licenciés pour une salle d'armes de 100 mètres carrés équipée de 6 pistes. De plus, l'ancienne salle se situant à l'étage, nos licenciés handicapés ne pouvaient pas accéder sauf à être portés.

Nous souhaitons donc la mise à disposition d'une nouvelle salle d'armes à l'image du club avec tous les moyens nécessaires d'entraînements pour nos athlètes compétiteurs (espace médical, salle de musculation, de vidéo, vestiaires indépendants, accessibilité...) et permettant le développement des nouvelles pratiques (escrime-fitness, ludo-escrime, accompagnement éducatif...).

L'objectif était de répondre à nos besoins et non d'être un lieu d'accueil pour les compétitions nationales. Toutefois, nous souhaitons pouvoir y organiser des regroupements, tels que les stages régionaux.

Quelle a été la principale difficulté ?

La principale difficulté a été de trouver un lieu géographiquement bien situé et répondant aux besoins exprimés. Il a fallu ensuite réunir toutes les institutions afin de les rassembler derrière ce projet commun.

Qu'apporterait la réalisation d'un guide méthodologique ?

Un guide permettrait de synthétiser sur un même support : les conseils, les choses à éviter, les échanges d'expériences, les points positifs et négatifs d'un projet de réhabilitation ou construction, des contacts utiles, des références de salle d'armes de toutes tailles...

En résumé, de rendre plus simple et accessible l'ouverture de projet de nouvelle salle d'armes en fonction des moyens, des axes de développement, du nombre d'habitants...



Entrée : avant et après les travaux

Académie Beauvaisienne d'Escrime

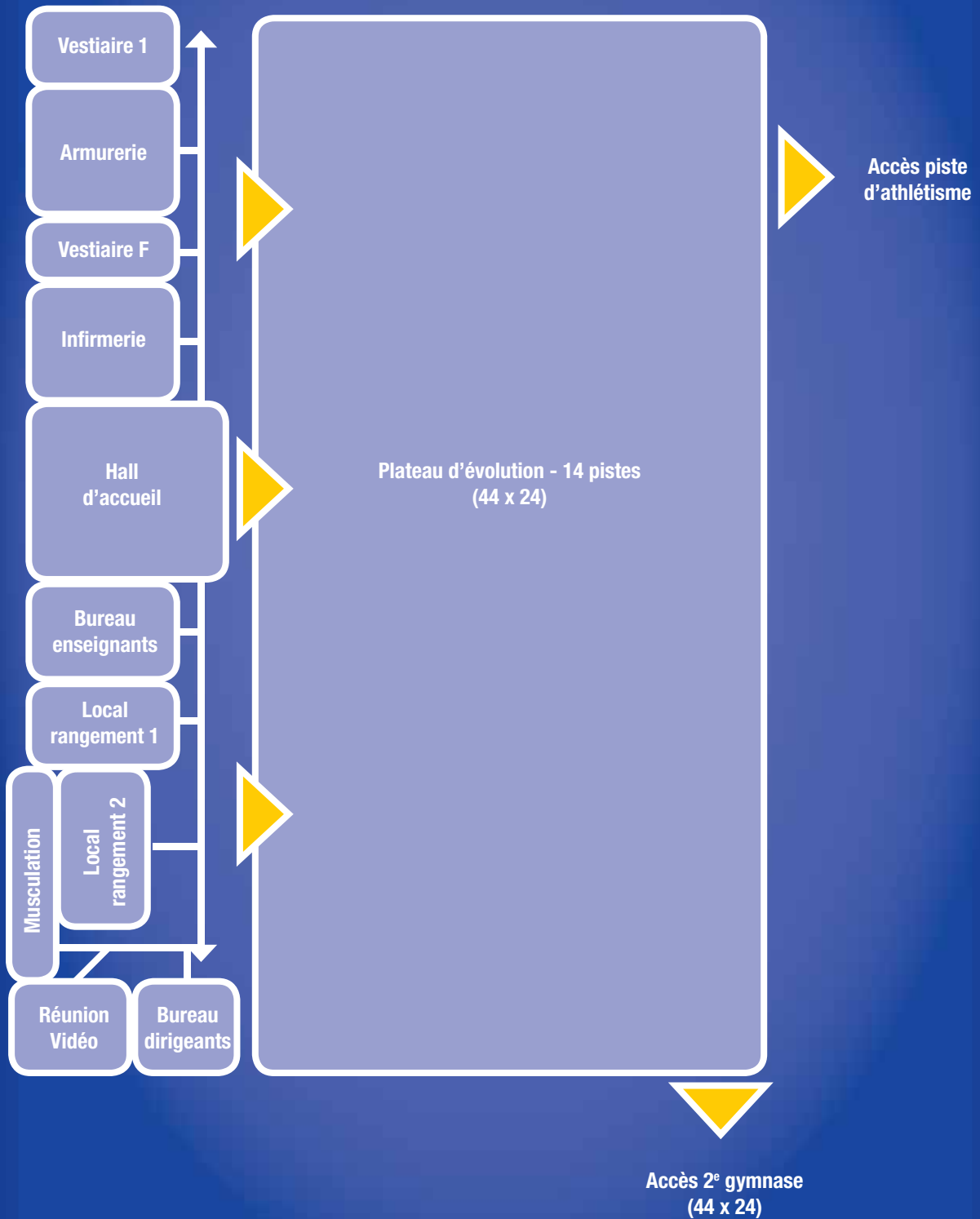
Département de l'Oise

Ligue d'Escrime Picardie

Salle d'armes fondée en 2003	Gymnase Louis Roger - 10, rue Louis Roger 60000 Beauvais
Téléphone	03 44 15 18 77
Adresse e-mail	abecrime@orange.fr
Site Internet	http://www.abescrime.fr
Nombre de licenciés	180
Activités pratiquées	Épée - Artistique - Handisport
Superficie	1 000 m ²
Nombre de pistes	14



Schéma fonctionnel de la salle de Beauvais (réhabilitation)



Quelle priorité donner ?



Frantz Muller, président du SR Colmar Escrime



Maître Richard Gawlas, enseignant du club de SR Colmar Escrime

Étant donné que nous étions depuis plus de 10 ans sur ce projet municipal de salle spécialisée d'escrime, j'avais fait le point sur les différentes salles existantes en Europe, à la suite de mes pérégrinations, en leur tirant la substantifique moelle pour ne garder que les meilleures réalisations techniques, en me tenant personnellement toujours au courant des évolutions techniques et technologiques.

Il en a résulté une analyse très spécifique sur chaque point important en partant d'une surface de plateau sportif uniquement dédié aux escrimeurs avec gradins rétractables et protection de la zone par une main courante. S'est rajouté un espace déambulatoire pour les spectateurs et parents. Puis venaient les espaces : local matériel, locaux vestiaires et toilettes adaptés aux handicapés, la salle de réunion et la salle de détente, puis le local médical et l'espace musculation.

Tout cela sur un niveau déambulatoire de niveau 0 toujours adapté aux handicapés. Toutes ces réflexions étaient à chaque fois rapportées à mon comité directeur du club et à mon maître d'armes.

Ma position de président de club faisait de moi l'unique lien avec l'architecte de la Ville de Colmar, concepteur de l'architecture de la salle, mais me laissait, par ma formation de décorateur d'intérieur, les choix des conceptions techniques et technologiques d'avant-garde que j'avais annotés lors de la demande du cahier des charges relatifs aux besoins des escrimeurs (nombre de pistes, choix du matériel spécifique escrime...).

La réussite de la salle de Colmar qui est actuellement la plus belle d'Europe a été due au suivi de chantier dont je me suis personnellement astreint par des présences d'abord hebdomadaires lors des travaux de gros-œuvre, puis journalières, lors des travaux spécifiques escrime. Sans cette présence de tous les moments, la salle aurait connu quelques erreurs tant sur le plan des gros travaux que sur le plan des finitions. Actuellement, cette salle peut recevoir toutes les futures modifications technologiques de demain sans que cela nécessite de grandes transformations.

Richard Gawlas : j'ai été un observateur du projet jusqu'à ce que les premiers plans apparaissent. Après, j'ai plus donné des indications en tant qu'utilisateur, comme pour la salle de musculation avec vue sur le plateau spécifique, sur l'insonorisation, sur la praticabilité de la salle (rien ne doit dépasser du sol), sur la luminosité par rapport au soleil... J'ai également donné mon avis sur l'équipement spécifique de la salle (appareil à chrono pour les futures compétitions, enrouleurs encastrés dans le sol).

Une fois la construction commencée, je me suis attaché à faire la « publicité » de la nouvelle salle d'armes vis-à-vis des membres du club et des parents. Pour cela, j'ai constitué un panneau dans l'ancienne salle avec les plans du projet, et des photos des différentes étapes de la construction.

F. M. : Je voulais que tout le monde soit au courant afin qu'il y ait une certaine impatience à venir découvrir cette nouvelle salle d'armes. Ce qui est arrivée vu que certains membres ou parents me disaient s'être rendus sur le chantier le week-end pour voir.

R. G. : En ce qui me concerne, les difficultés rencontrées n'ont pas été d'ordre technique de construction (c'était le président qui était en relation avec la mairie), mais plutôt de répondre aux questions des escrimeurs et surtout des parents sur le pourquoi d'une telle construction, sur le lieu de la construction, sur la date du déménagement...

En effet, le maître d'armes est en contact direct avec les membres et reste le premier interlocuteur du club.

Je crois que l'année du déménagement a été un frein au recrutement du club.

Le déménagement était prévu après les vacances de la Toussaint, soit deux mois après le début de la saison. Alors que les parents faisaient l'effort de venir nous voir dans une salle, on leur disait que deux mois plus tard, il faudrait aller ailleurs. Quand on sait qu'à la rentrée de septembre, les parents aiment avoir un emploi du temps défini et fixe, cela les perturbait.

Les principales difficultés rencontrées sur ce projet

F. M. : Elles étaient dans un premier temps d'ordre politique propre à la municipalité. Étant un très proche fervent politique du maire de la ville ainsi qu'un président écouté et respecté à la suite des excellents résultats sportifs de nos jeunes escrimeurs, il ne fallait plus que s'armer de patience pour attendre le bon moment décidé par le premier magistrat de la ville pour le démarrage des travaux.

Le choix de l'endroit était également décisif en acceptant d'être en dehors de la ville dans le plus bel écrin de verdure propice également à des exercices sportifs extérieurs (footing-tennis-squash) à proximité de la salle.

Les discussions avec l'architecte de la ville qui était le coordinateur des travaux étaient parfois houleuses pour faire accepter des choix opportuns pour l'un et pour l'autre.

En finalité, tout s'est bien passé car je suis du métier de la décoration d'intérieur, ce qui pesait dans la balance et dans l'importance des suivis de chantier.



La charpente : toiture casquette

Le chantier a duré un an et demi et est arrivé à terme en pleine saison d'escrime, ce qui nous a perturbés dans un recrutement de début de saison.

Mais les échanges professionnels de haute qualité ont fait de cette salle la plus belle d'Europe.

L'intérêt d'un document référentiel fédéral

F. M. : Je ne peux qu'encourager tous les futurs possesseurs de salle spécialisée d'escrime de se référer à ce document excellemment réfléchi, qui comporte tout ce qu'il faut pour démarrer l'implantation d'une salle d'armes.

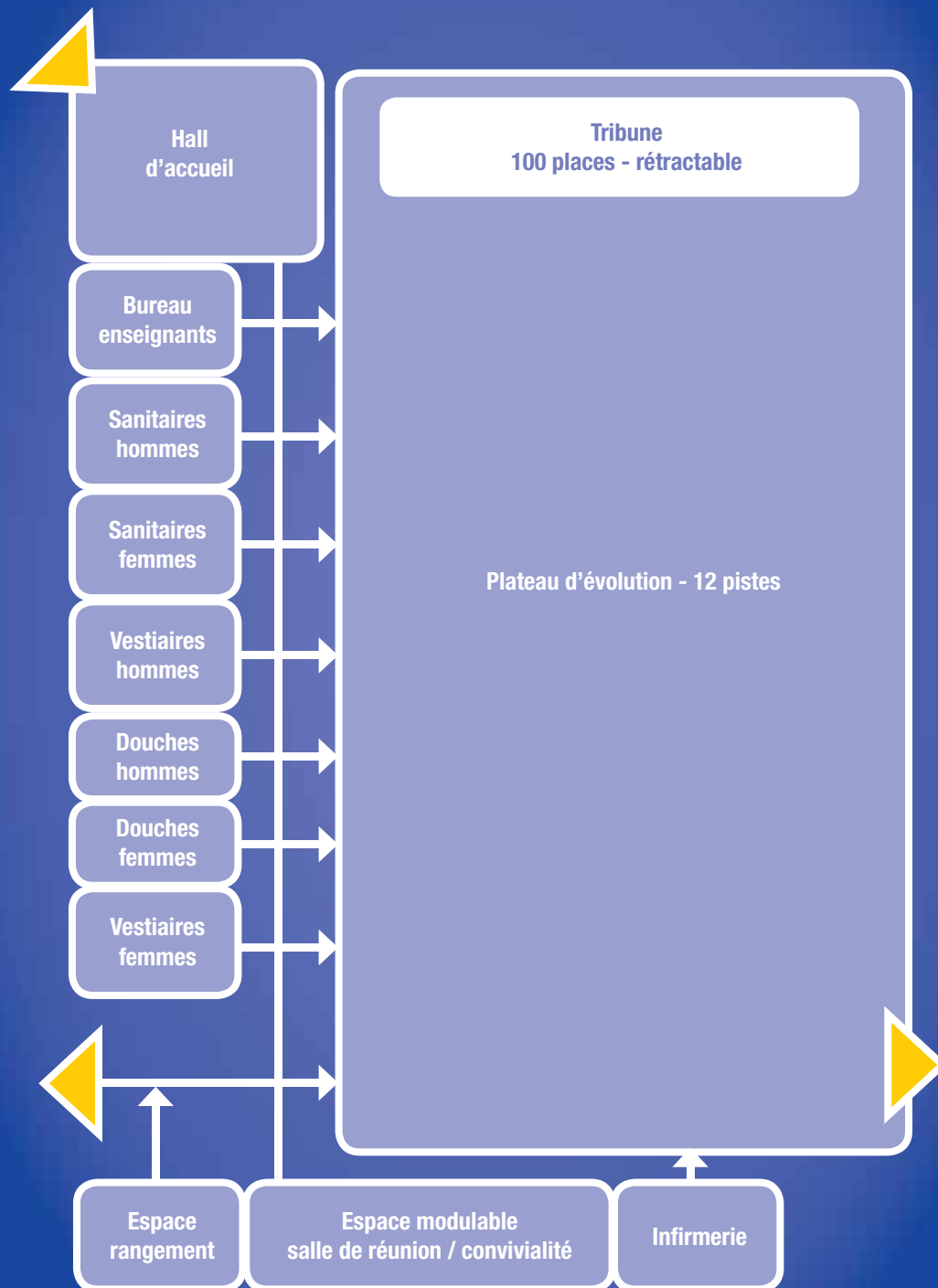
Mais je ne saurais que vous recommander instamment de vous adjoindre des conseils d'un professionnel « installation de salle » autre que le fournisseur qui aura remporté le marché de l'appel d'offres spécifique escrime. Bonne chance aux nouveaux possesseurs de salle d'armes !

R. G. : Je crois qu'un tel guide avec les expériences de certains est une bonne chose pour les futurs projets. Cela peut aider déjà dans la réalisation, la conception, mais aussi dans les relations à avoir avec les collectivités territoriales ou privées. Cela peut permettre de montrer qu'il est possible d'avoir un équipement spécifique escrime dans une commune même de moyenne envergure. Depuis la construction de la salle à Colmar, nous avons vu des projets à Strasbourg, une ébauche de projet à Mulhouse ; en revanche, la mise en place est longue. Je crois qu'il faut être patient. À Colmar, ce fut un travail d'une quinzaine d'années.



Plateau technique

Schéma fonctionnel de la salle de Colmar



Escrime Sport Reuns Colmar

Département du Haut-Rhin

Ligue d'Escrime d'Alsace

Salle d'armes fondée en 1924	Ingerscheimerweg, 68000 Colmar
Téléphone	03 89 23 17 86
Adresse e-mail	franzmuller@wanadoo.fr
Site Internet	http://www.srcolmar-escrime.com
Nombre de licenciés	210
Activités pratiquées	Épée / Fleuret / Sabre - Handisport
Superficie	1 350 m ²
Nombre de pistes	12

LA SALLE DE GIEN



François Gauthier,
président du club
d'escrime Giennois
(Loiret)

Les murs appartiennent à la ville et les travaux ont été pris en charge par la Communauté des Communes Giennaises.

Le coût de rénovation de la salle de 575 mètres carrés (avec matériel spécifique escrime) est de 245 360 €, dont 88 530 € financés par le Conseil Général et 156 830 € par la Communauté des Communes Giennaises.

Le budget initial a été voté en 2004.

L'attribution des marchés a eu lieu en février 2005, et le début des travaux en septembre 2005 (travaux suspendus pendant un certain temps pour le désamiantage du plafond, vote d'un budget supplémentaire...). Enfin, la réception de la salle a été effectuée en février 2006.

Une visite de Jean-François Lamour a eu lieu le 13 janvier 2006 (en présence des députés, du sénateur, du préfet, du directeur DRDJS, du maire, du président CdCG, de l'architecte, etc.) et

l'inauguration le 10 juin 2006 avec Éric Srecki.

Le club a pris en charge le mobilier, les panneaux muraux extérieurs, le téléphone et internet.

La ville prend en charge l'eau, l'électricité et le chauffage au gaz de ville.

Quelle a été la principale priorité de ce projet ?

La principale priorité était d'utiliser l'espace au maximum afin d'y faire installer au moins 8 pistes, contre 3 auparavant, même si cela s'est fait au détriment d'une salle de réunion, d'un club-house et d'une infirmerie. La construction d'un bureau, d'un local technique et de gradins était également un impératif. Il a été tenu compte des poteaux en fer de la toiture pour la disposition des pistes.

L'aspect utilisation pratique de la salle a été examiné : l'entrée des adhérents (à l'exception des handicapés pour lesquels un aménagement spécifique a été construit) se fait par la porte d'entrée située à l'arrière du bâtiment. Cela évite à chacun de traverser la salle (et les pistes) pour se rendre aux vestiaires. Le meuble de rangement des



Rampe d'accès

Plateau 8 pistes

tenues est installé entre cette porte et celle des vestiaires, ce qui permet d'organiser un itinéraire cohérent, par ailleurs visible directement du bureau.

La porte équipée pour les handicapés est utilisée pour les activités publiques, d'autant qu'elle ouvre directement sur les gradins.

Quelle est la principale difficulté que vous avez rencontrée ?

Le temps !

Dix ans pour négocier et décider les politiciens. Deux ans entre le vote du budget initial (2004) et la remise des clés (2006). Préparer le dossier technique prend beaucoup de temps car il faut chercher les informations un peu partout sans que l'on connaisse vraiment les diverses réglementations. Suivre les travaux très régulièrement et échanger énormément avec l'architecte (qui ne connaît rien à l'escrime).

Bref, il ne faut pas être pressé !

Quel est pour vous l'avantage de ce guide ?

J'ai regardé celui existant et visité d'autres salles pour l'aspect technique, mais il n'existe pas grand-chose sur le montage du projet en lui-même et sur l'aspect financier. Il faut beaucoup de contacts avec la mairie et la CDCG.

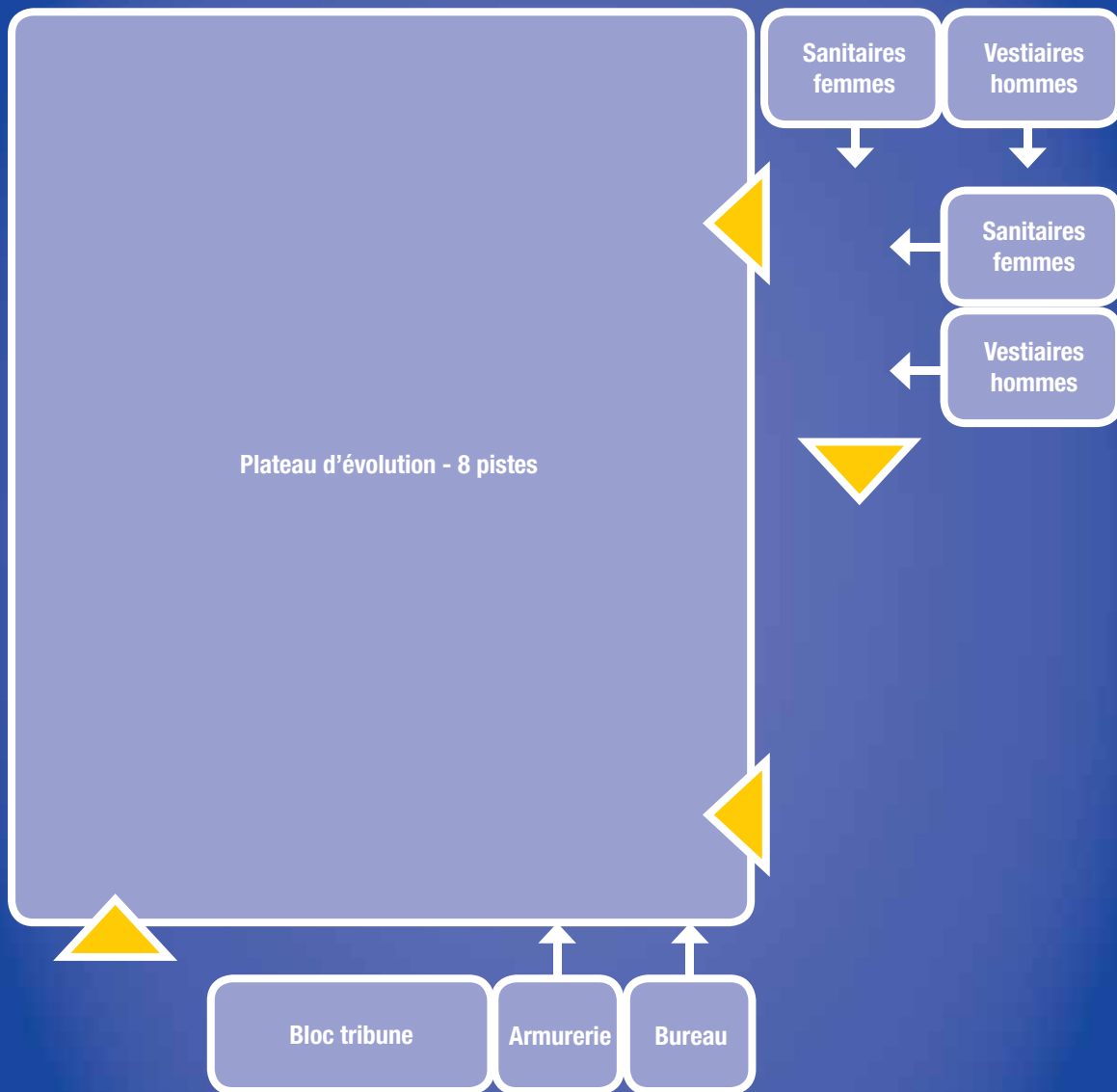
Cercle d'Escrime Giennois

Département du Loiret

Ligue d'Escrime du Centre

Salle d'armes fondée en 1995	106, avenue du Président Wilson, 45500 Gien
Téléphone	02 38 67 14 40
Adresse e-mail	odescrimegiennois@orange.fr
Site Internet	http://pagesperso-orange.fr/odescrimegiennois/
Nombre de licenciés	53
Activités pratiquées	Épée / Fleuret - Artistique - Handisport
Superficie	575 m ²
Nombre de pistes	8

Schéma fonctionnel de la salle de Gien





Maître Éric Grumier, responsable de service des sports de la ville de Nevers

Quelle a été la principale priorité de ce projet ?

« La priorité du projet Neversois était au départ une extension de la salle d'escrime et permettre une pratique en toute sécurité, notamment en temps scolaire et lors des séances d'assauts du club.

Le fait d'avoir de nombreuses actions éducatives sur l'ensemble du territoire de la collectivité et étendues sur les communes proches a joué en faveur de la création spécifique.

Aux opposants qui demandaient pourquoi l'escrime, le maire répondait par les faits et les actions qui nous identifiaient au plus près de la politique de la ville sur le registre de l'accessibilité d'une activité pour le plus grand nombre, en plaçant la pratique compétitive telle la cerise sur un beau gâteau bien stable !

Il faut bien comprendre que nous sommes partis d'une idée d'extension de salle, pour aller vers la création d'une salle, pour finir sur la réhabilitation d'un bâtiment existant. De 176 mètres carrés, nous évoluons aujourd'hui dans 1 500 mètres carrés de plain pied.

C'est fin 1997 que le projet final commença. La vraie priorité dès lors fut de faire comprendre à l'architecte choisi après commission, ce que peut être une salle d'escrime et comment on ne doit pas entrer directement sur les pistes (dans un établissement nautique, entrez-vous directement par le grand bain ? Eh bien non !).

Nous voulions une salle performante avec tous les outils possibles pour une pratique quotidienne vers tous les publics et en capacité d'accueillir des stages et des formations.

Aujourd'hui, trois maîtres travaillent dont un à plein temps, trois éducateurs fédéraux, et l'escrime, APS reconnues possède quatre ETAPS qui se sont formés en interne avec la Direction des Sports et avec le projet USEP depuis 2003.

Des faits, du travail, une stabilité, des savoirs-faire dans les différentes pratiques, donnent une cohérence dans le projet porté par plus d'acteurs aujourd'hui que lors du projet initial, permettent une pérennisation de nos actions et de nos budgets.

C'est le projet qui vit et est sans cesse aménagé depuis 1991 sous l'appellation La Botte de Nevers. Il faut retenir trois composantes : éducative, pédagogique et sportive.

La priorité de la Collectivité réside sur la responsabilisation des associations, surtout celles pourvues d'installations spécifiques hors complexes sportifs. Ces mêmes associations deviennent alors des partenaires, c'est une autre histoire...

Quelle est la principale difficulté que vous avez rencontrée ?

Il est difficile d'attendre, c'est dans la nature humaine.

Alors, quand l'architecte est désigné, on souhaite une chose : « Donnez-nous les clefs ! »

À Nevers ma position d'agent territorial a créé du lien, c'est certain. Entre les décideurs, le cabinet d'études et l'architecte, l'escrime et ses pratiques ont été prises en compte.

Ma principale difficulté est une anecdote : au Conseil Régional, c'est moi qui présentait le dossier de la Ville ; à cette occasion j'ai eu droit à un oral de concours savoureux !

Justifier, expliquer, spécifier le tout vers une politique régionale qui déclenchait tout de même les principaux cofinancements du projet Neversois.

Mais il serait trop facile de croire que ce projet était une évidence ; plusieurs fois le dossier se retrouva au bord de la table, plusieurs fois il revint au milieu de celle-ci pour mieux repartir, et pendant ce temps-là, des gens bien intentionnés vous demandent : « Alors la salle, ça avance ? » On pense très fort au trousseau de clefs à ce moment précis.

Quel est pour vous l'avantage de ce guide ?

L'utilité d'un tel guide apportera des échanges qui porteront leurs fruits, comprendre qu'un maire ne peut pas tout, apprendre à maîtriser les procédures, lire les expériences réalisées, c'est énorme pour notre sport.

Nous sommes tellement habitués à nous placer devant un adversaire, que nous communiquons très difficilement. Ce travail est une belle occasion de mieux comprendre avant de critiquer gratuitement et de saisir des leviers auxquels on n'aurait pas pensés.

Et surtout, s'il faut être attentif au projet, il faut laisser les techniciens positionner leur équerre et leur compas pour une réalisation compatible avec les moyens locaux. Les élus n'aiment pas trop les donneurs de leçons !

À bon entendeur, courage à tous !



Hall d'entrée

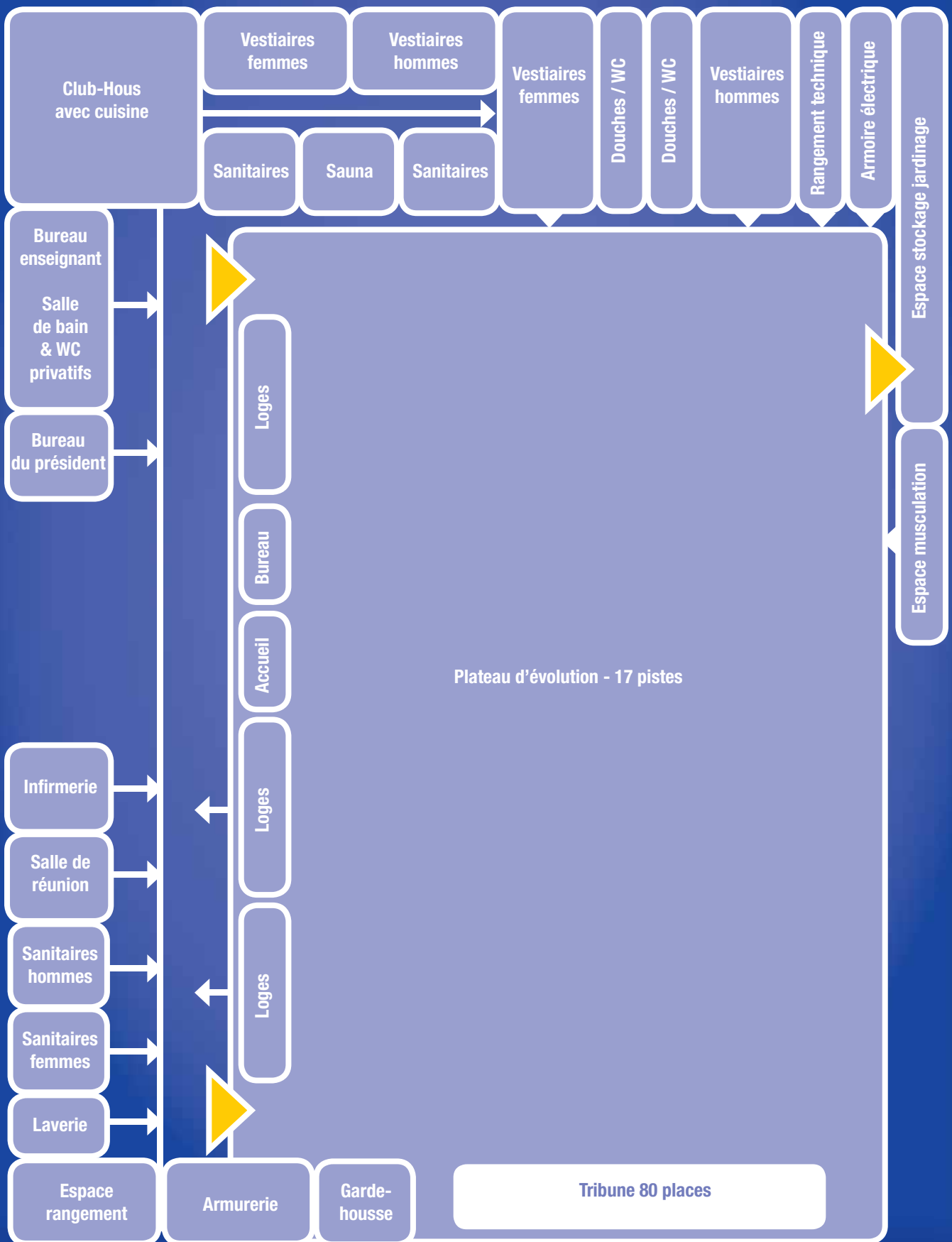
Cercle d'Escrime de Nevers
Département de la Nièvre
Ligue d'Escrime de Bourgogne

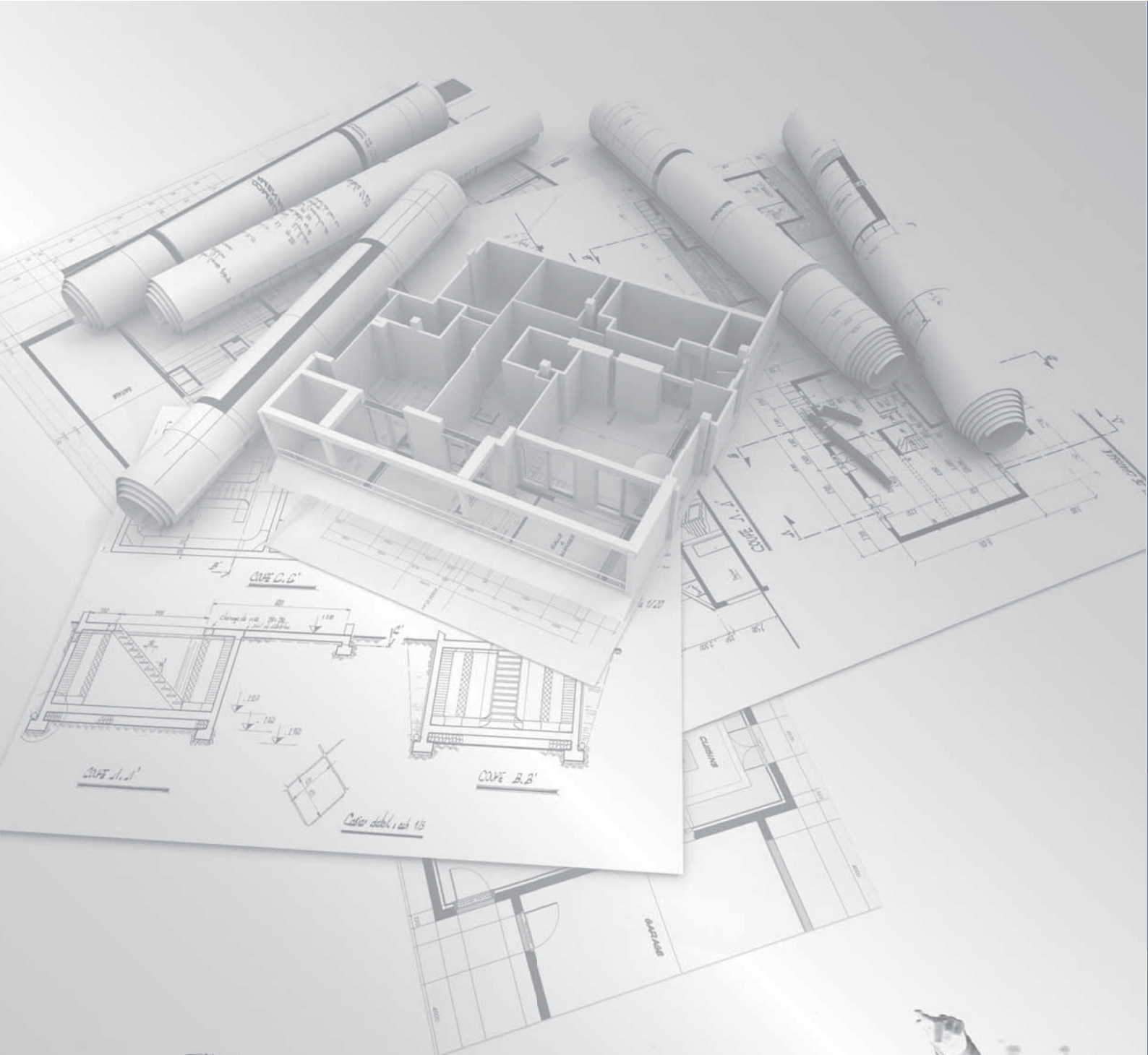
Salle d'armes fondée en 1995	7, boulevard du Grand Pré des Bordes, 58000 Nevers
Téléphone	03 86 36 11 13
Adresse e-mail	neversescrime@free.fr
Site Internet	http://www.nevers-escrime.fr
Nombre de licenciés	200
Activités pratiquées	Épée - Artistique
Superficie	1 500 m ²
Nombre de pistes	17



Aire d'évolution 17 pistes

Schéma fonctionnel de la salle de Nevers





FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCIME
FRE